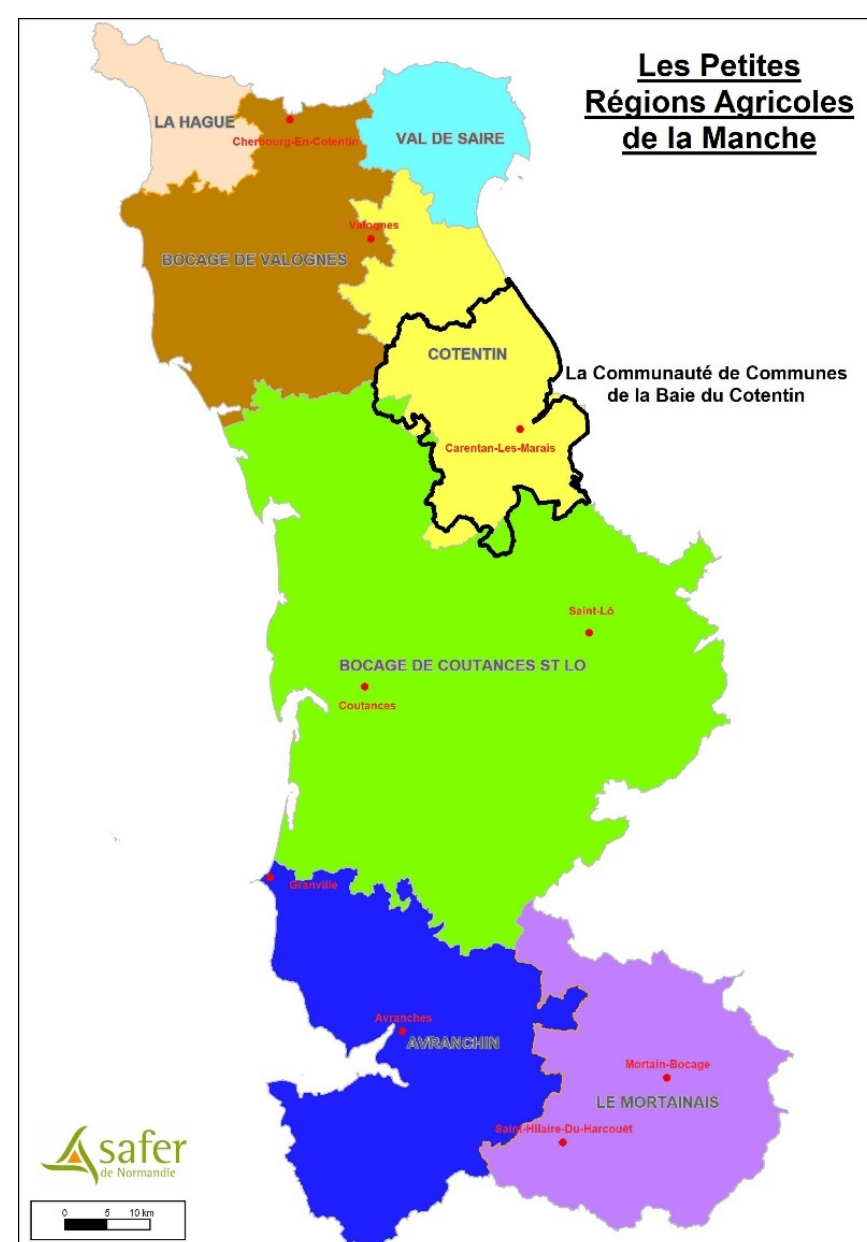


8B. Diagnostic agricole

8b.1 Le contexte général agricole et les modalités de réalisation du diagnostic

Située en région Normandie, dans le département de la Manche, la CCBDC est marquée par l'activité agricole, tant d'un point de vue paysager, environnemental, qu'économique.

La CCBDC est située à cheval sur 2 PRA (Petite Région Agricole), celles du Cotentin et du Bocage de Coutances – Saint-Lô (uniquement pour trois communes : Vindefontaine, Baupré et Saint-André-De-Bohon).



Sur le territoire de la CCBDC sont présentes, l'ensemble des orientations de productions normandes : avec en tête l'élevage, avec une prédominance des exploitations bovines (lait et viande), mais également des exploitations orientées vers d'autres types d'élevages tels que l'équin, l'ovin, le porc, la volaille, etc. Sont également présentes, dans une moindre mesure des exploitations agricoles orientées vers les cultures (céréales) mais aussi vers le maraîchage. Mais c'est également sans oublier les activités de pêche et de conchyliculture présente sur la façade littorale de la CCBDC. Ces filières agricoles alimentent la filière agroalimentaire locale mais dépassent également les frontières de la CCBDC. A l'instar de l'agriculture Normande, l'agriculture sur la CCBDC est aussi de qualité et labellisée (territoire d'AOP/AOC).

L'agriculture sur la CCBDC marque donc l'identité du territoire et dépasse sa simple fonction de production agricole.

Pour réaliser le diagnostic agricole de la CCBDC, plusieurs travaux ont été menés et se sont en majorité appuyés sur les élus et les exploitants agricoles du territoire.

Une réunion de sensibilisation auprès des élus du territoire a été organisée en mai 2018, afin de les sensibiliser à la question agricole, de leur présenter la méthodologie employée.

Une enquête agricole auprès de toutes les exploitations agricoles ayant au moins un site sur la CCBDC a été effectuée, au mois de juin 2018. Des questionnaires, ainsi qu'un plan individuel d'exploitation, faisant apparaître les îlots de chacune d'entre elles, ainsi qu'un zoom sur les bâtiments, ont été envoyés ainsi qu'une invitation à des réunions agricoles, organisées par regroupement de 2 à 3 communes entre la fin juin et le début juillet. Cette période n'était pas la plus propice à la mobilisation des agriculteurs et peu d'entre eux ont participé : une centaine d'exploitants et élus, pour 17 réunions organisées.

L'objectif de ces réunions était de présenter à chacun le déroulement et la place du volet agricole dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Baie du Cotentin et d'entrevoir des enjeux agricoles sur le territoire (temps d'échanges).

Néanmoins, les questionnaires ont été retournés par près de 200 exploitations agricoles, soit environ 50% de taux de retour. Des relances auprès des agriculteurs ont été effectuées par la CCBDC, et surtout par les élus locaux (le plus souvent maires ou adjoints).

La mobilisation des exploitants peut paraître faible, notamment au regard des moyens mis en place, mais le territoire de Sainte-Mère-Eglise et Picauville, soit près de la moitié de la CCBDC, est déjà couvert par un PLUi pour lequel les agriculteurs avaient déjà été sollicités.

Pour pouvoir proposer un diagnostic complet, les maires ont été sollicités pour compléter les données, soit en réunissant par leurs soins les agriculteurs, en faisant du porte-à-porte, en évoquant le sujet lors de Conseils Municipaux, ou en mobilisant une personne ayant une bonne connaissance des exploitations de leurs communes.

L'objectif était de recueillir des données essentielles pour chacune des exploitations à savoir :

- le caractère principal, secondaire ou en retraite de l'activité
- le statut juridique de l'exploitation
- la présence ou non de plusieurs sites d'exploitation
- le classement sanitaire de l'exploitation
- le nombre d'exploitants
- l'âge de l'exploitant
- la présence ou non de main d'œuvre
- le ou les systèmes de production
- la SAU
- la présence de labels
- la pratique ou non de vente directe
- la présence de diversification : gîte ou chambre d'hôtes
- la localisation du ou des sites (bâtiments)
- la présence ou non de tiers non agricoles à moins de 100 mètres des bâtis
- la présence de projets
- la pérennité de l'exploitation à échéance du PLUi
- la volonté de cesser l'activité à échéance du PLUi et si possible la présence ou non de successeur connu

Ainsi, au 01/07/2019, 95% de ces informations principales ont été récoltées (que ce soit auprès des exploitants à titre principal, secondaire ou des retraités agricoles).

L'enquête agricole permet d'avoir des données récentes sur l'agriculture du territoire et d'entrevoir les enjeux agricoles, cela permet également de mobiliser et de sensibiliser les exploitants au rôle qu'ils peuvent jouer dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Au-delà de cette enquête agricole, différentes données ont été mobilisées issues du RGA, de la PAC, du cadastre de la DGFIP, de Vigisol (liées aux potentialités agronomiques des sols), etc. L'objectif est d'avoir des éléments de contexte, des statistiques dans le temps, etc.

Enfin, une réunion de bilan de diagnostic organisée en juin 2019 avec les élus a permis de soulever les principaux enjeux agricoles de la CCBDC, de les hiérarchiser dans le temps.

De même, un atlas agricole a été réalisé en juillet 2019 et fournit à chacune des communes ou communes déléguées de la CCBDC, faisant apparaître l'ensemble des bâtiments agricoles présents sur le territoire et en distinguant leurs différents usages (habitation de

l'exploitation, bâtiment abritant des animaux ou de stockage, gîtes, etc.).

L'objectif est le cas échéant de compléter les données et d'avoir une information exhaustive notamment au moment de l'élaboration du règlement graphique (par exemple, prise en compte des périmètres de réciprocité mais aussi des projets de construction de bâtiments ou encore repérer les sites amenés à muter à échéance du PLUi). Ces informations sont essentiellement pour proposer un zonage adapté à chaque situation.

8b.2 Les structures des exploitations agricoles

Une forte densité de sites d'exploitations agricoles

D'après l'enquête agricole réalisée en 2018 – 2019, 511 sites d'exploitations agricoles sont recensés sur le territoire de la CCBDC.

Parmi ces sites d'exploitations, 400 sont des sites principaux et 111 sites sont des sites secondaires, dont 13 appartiennent à des exploitations agricoles n'ayant pas leurs sièges sur la CCBDC.

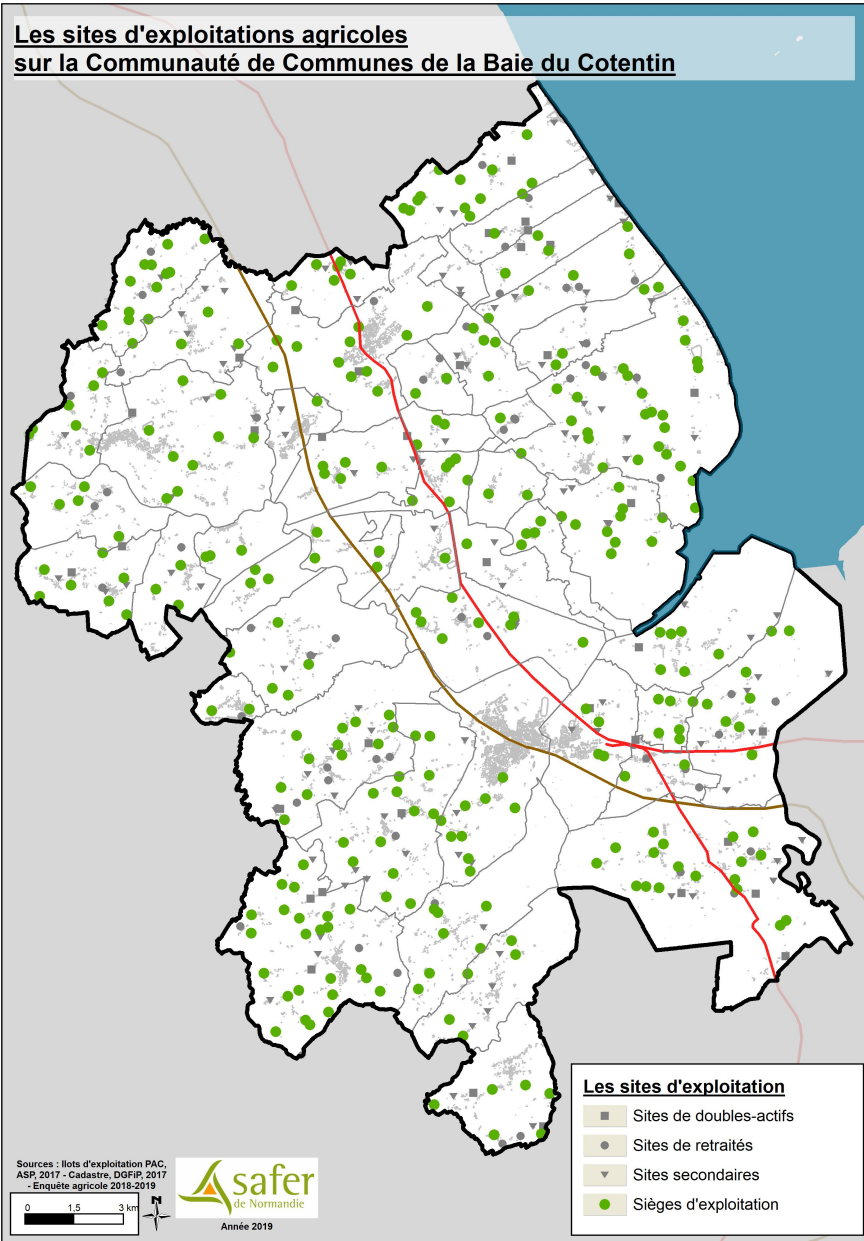
Ainsi sur le territoire, près d'un site d'exploitation agricole est présent au km².

Ces sites d'exploitations agricoles sont présents sur l'ensemble du territoire, bien qu'absents dans les polders de la commune de Carentan-Les-Marais (Brévands), ou au sein même des zones de marais, en particulier le long de la Douve et de la Taute, même si beaucoup sont situés dans leurs abords immédiats.

On observe sur le territoire 2 zones avec une densité fortes de sites d'exploitation. La première est située dans la partie Sud-Ouest du territoire, sur Auvers, Méautis et Terre-Et-Marais et la seconde est localisée dans la partie Est du territoire, sur les communes déléguées de Saint-Hilaire-Petitville, Saint-Pellerin, Catz, Brévands et Les Veys.

De nombreux sites d'exploitations agricoles sont également présents sur la frange littorale notamment entre Ravenoville et Sainte-Marie-Du-Mont, ils forment deux cordons distincts : l'un situé quasiment en bord de mer et en limite haute des marais arrières-littoraux.

De façon générale, sur le territoire, de nombreux sites d'exploitations agricoles sont situés dans ou à proximité immédiate d'espaces urbanisés en particulier au Sud et à l'Est de Carentan, autour de Sainte-Mère-Eglise.



Des exploitations agricoles de moins en moins nombreuses

D'après l'enquête agricole réalisée en 2018 – 2019, 400 sièges d'exploitations agricoles sont recensés sur la CCBDC, dont 298 sièges, soit 75%, appartiennent à des exploitations agricoles professionnelles, et 39 appartiennent à des exploitations conduites par des exploitants exerçant à titre secondaire et 63 appartiennent à des retraités agricoles, gardant des surfaces à la PAC. Ces deux dernières catégories d'exploitations représentent ¼ de l'ensemble des exploitations présentes sur la CCBDC, alors qu'à l'échelle de la Normandie elles représentent 43% et 31% à l'échelle de la France (d'après le Panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Normandie, CRAN, de 2019).

Entre le RGA de 2010 et l'enquête agricole réalisée en 2018 - 2019, le nombre de sièges d'exploitations sur le territoire de la CCBDC a reculé de 30%. Cette diminution est moins marquée que le recul observé entre les RGA de 2000 et de 2010, de l'ordre de 40%. En effet en 2010, d'après le RGA, 589 exploitations agricoles étaient recensées sur le territoire de la CCBDC et représentaient un peu plus de 5% des exploitations de la Manche.

Territoires	Nombre d'exploitations agricoles			
	D'après le RGA			D'après l'enquête agricole de 2018
	1988	2000	2010	
CdC de la Baie du Cotentin	1 328	846	589	416
Département de la Manche	26 659	18 242	11 328	-
Région Basse-Normandie	54 239	35 762	23 885	-
Région Normandie	77 568	52 017	35 374	-

Au-delà de la diminution du nombre de sites d'exploitations agricoles sur la CCBDC, le nombre d'exploitations agricoles professionnelles intervenant sur le territoire a lui aussi diminué, d'après l'analyse des PAC des dernières années.

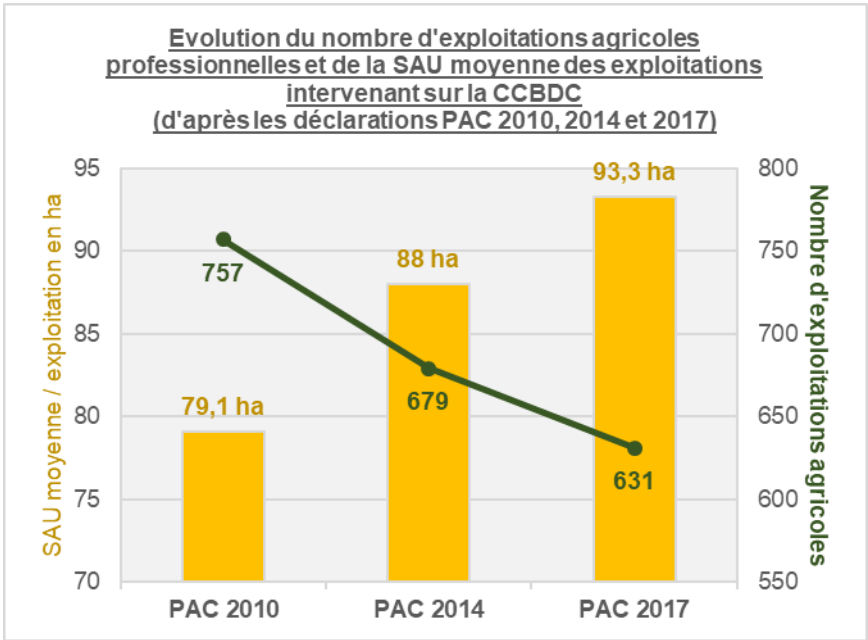
Comparativement aux données de la PAC de 2014, le nombre d'exploitations agricoles professionnelles intervenant sur le territoire de la CCBDC a diminué d'environ 10%, passant de 685 à 631 exploitations, c'est une diminution équivalente à la période 2010-2014.

Cette diminution du nombre d'exploitation est conforme aux tendances observées à l'échelle nationale, régionale et départementale et qui s'explique par les départs en retraite d'exploitants ou des cessations d'activités dont les exploitations sont reprises par des structures agricoles déjà existantes ou encore par le regroupement en forme sociétaire d'exploitations déjà en place.

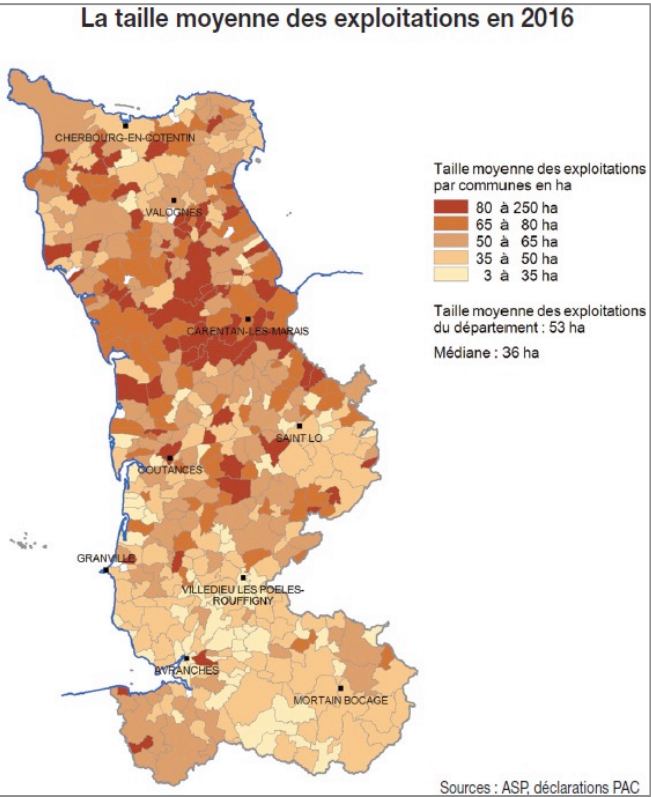
Une augmentation de la taille moyenne des exploitations agricoles

Les exploitations agricoles sur la CCBDC sont moins nombreuses mais s'agrandissent, comme le montre les analyses des déclarations PAC des années 2007, 2014 et 2017. Cette tendance est également observée à l'échelle départementale et régionale.

Ainsi, en 2017, la superficie moyenne d'une exploitation agricole professionnelle intervenant sur la CCBDC est de 93 ha, contre 79 ha en 2010. Ainsi, en moyenne, sur la CCBDC, une exploitation agricole valorise en 2017, 14,2 ha et 5,3 ha de plus qu'en 2010 et 2014.



D'après l'enquête agricole réalisée en 2018 – 2019, la taille moyenne d'une exploitation professionnelle (hors doubles-actifs et retraités) et ayant son siège sur la CCBDC est de 105 ha.

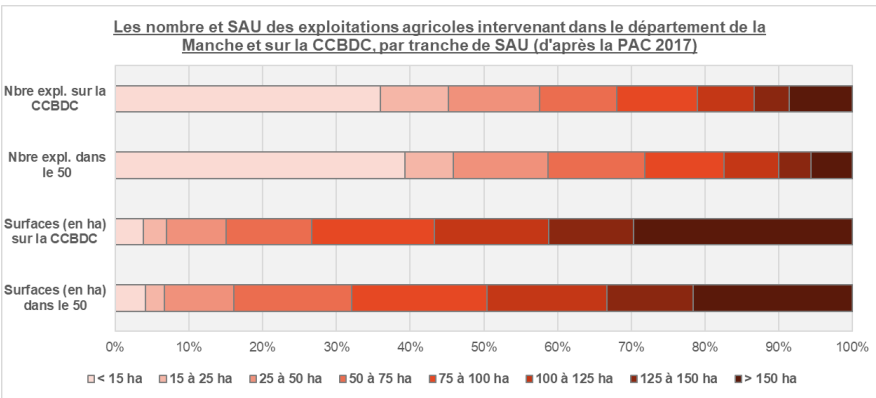


La coexistence « d'exploitations familiales » et de « grosses fermes »

Les petites exploitations, de moins de 15 ha, représentent plus du tiers des exploitations agricoles professionnelles présentes sur la CCBDC ; c'est un peu moins que la moyenne départementale, de 40% environ. Mais ces exploitations ne valorisent que 4% de la SAU du territoire de la CCBDC, équivalent à celui du département de la Manche.

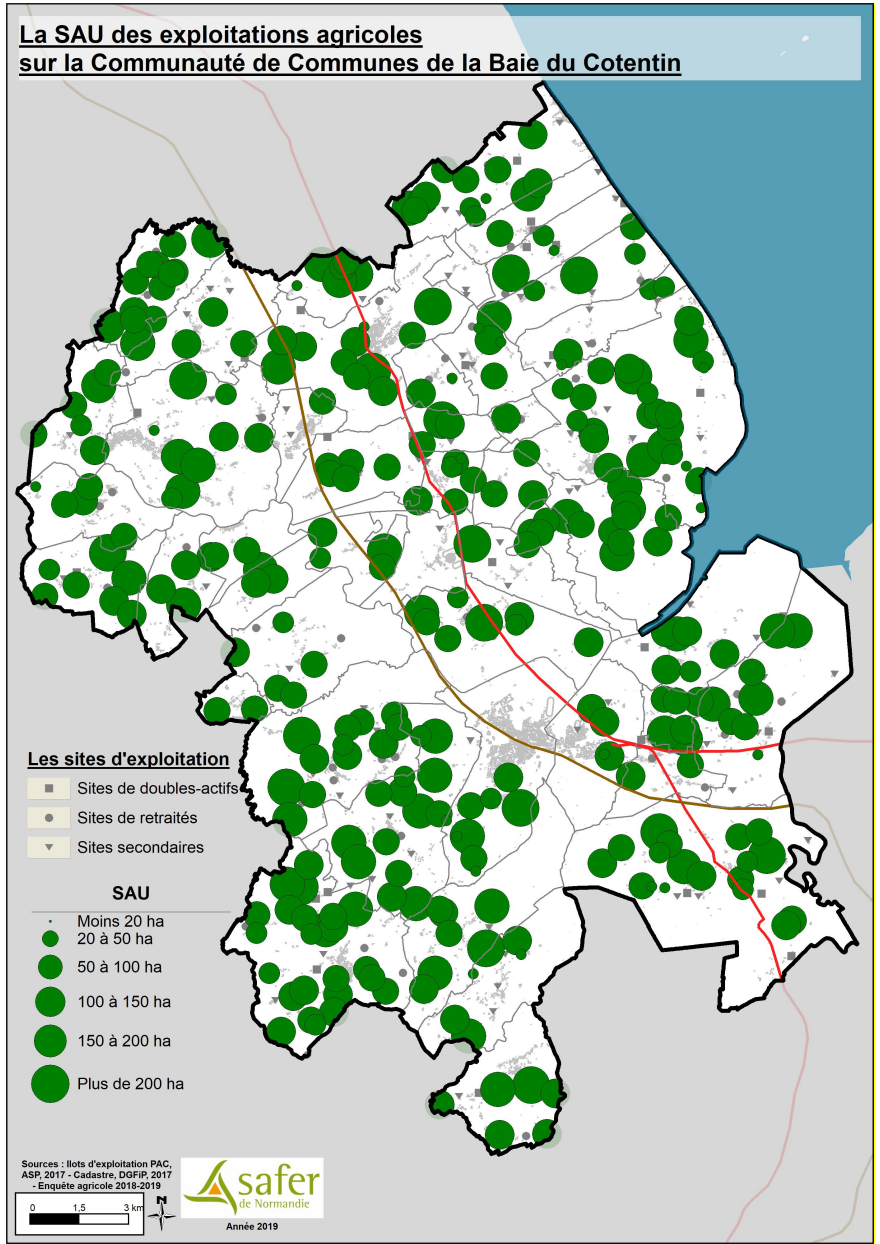
En revanche, le nombre d'exploitations valorisant une SAU supérieure à 150 ha avoisine les 10% sur le territoire de la CCBDC, supérieur à la moyenne départementale de 6%. En termes de surfaces, ces grandes exploitations valorisent de fait de grandes surfaces : 30% de la SAU du territoire de la CCBDC, contre 22% à l'échelle du département de la Manche.

Il faut également noter que les exploitations de la CCBDC valorisent en moyenne une SAU largement supérieure à la moyenne départementale : 93 ha contre 51 ha (d'après la PAC 2017). Les plus grosses exploitations agricoles se situent dans les parties Centrale, Ouest et Sud-Ouest du territoire.



D'après l'enquête agricole réalisée en 2018 – 2019, 67 exploitations agricoles professionnelles (hors doubles-actifs et retraités) valorisent plus de 150 ha en moyenne, soit 22% des exploitations et valorisent au total plus de 13 000 ha, soit 36,5% de la SAU du territoire.

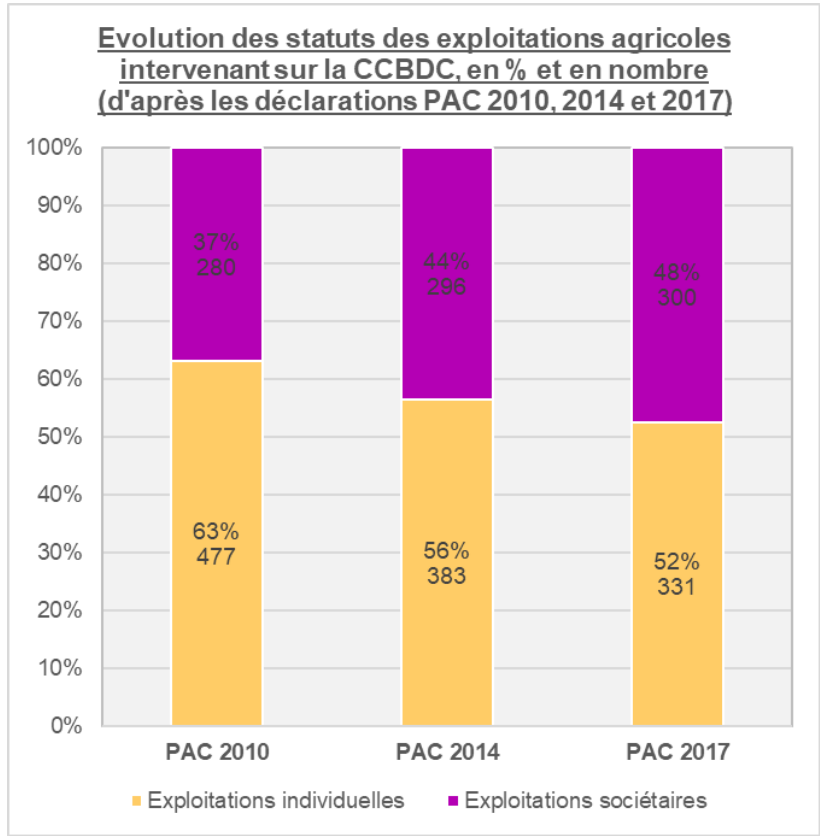
Il n'est pas observé de répartition géographique entre les petites et les plus grosses exploitations.



Une progression des formes sociétaires

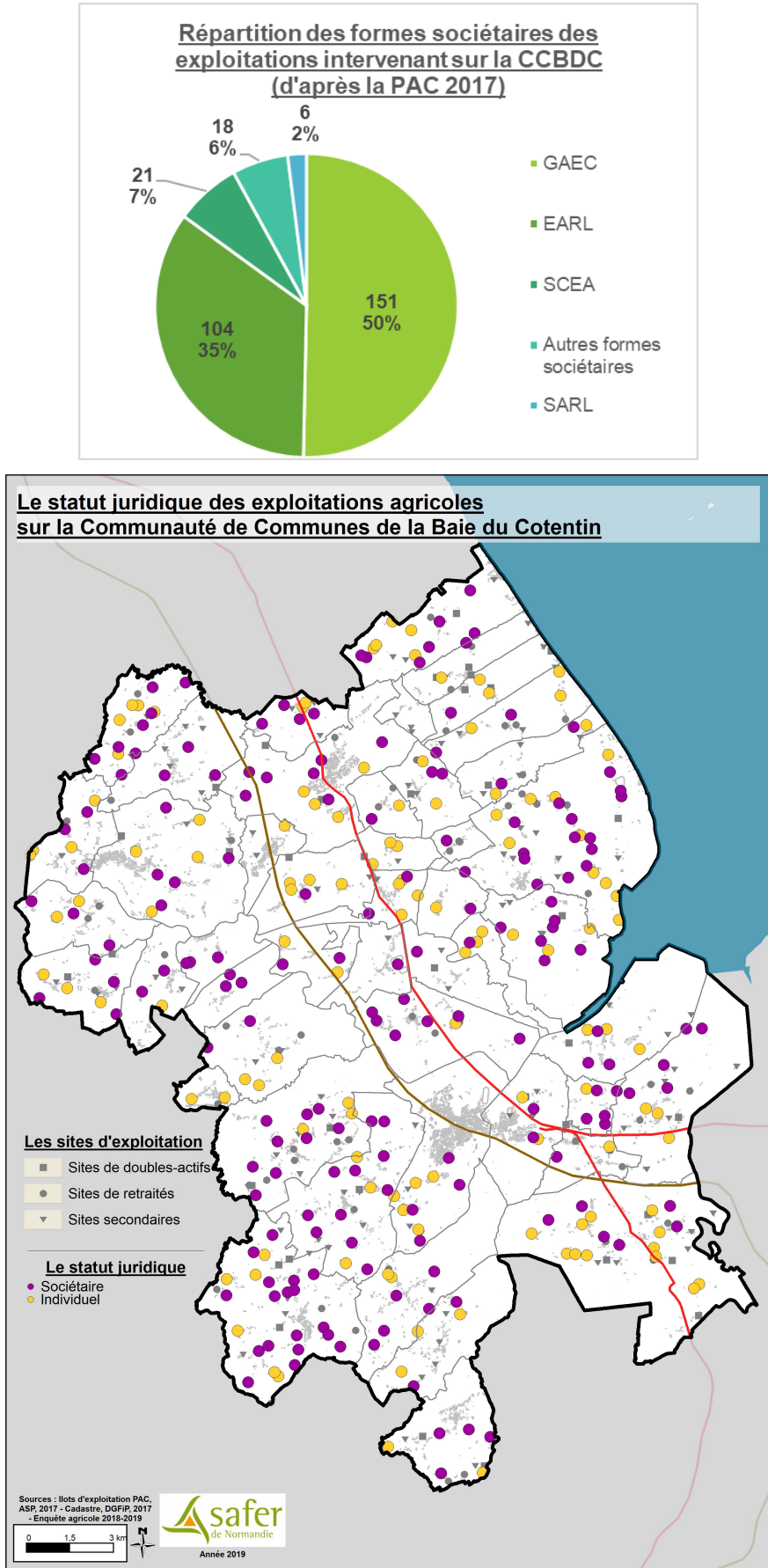
D'après la PAC 2017, les exploitations agricoles professionnelles conduites sous formes sociétaires représentent 48% de l'ensemble des exploitations agricoles intervenant sur le territoire de la CCBDC, contre 35% à l'échelle du département de la Manche. En 2017, ce sont donc les exploitations individuelles qui restent majoritaires à 52% (soit 331 exploitations).

Depuis la PAC de 2010, les exploitations sociétaires progressent sur la CCBDC, puisqu'elles étaient presque autant nombreuses en nombre mais en représentaient que 37% de l'ensemble des exploitations agricoles.



La progression des formes sociétaires s'explique par différents facteurs : la disparition du nombre d'exploitations agricoles qui étaient en majorité conduites en individuelle, le regroupement des exploitations agricoles permettant de partager le travail, de mutualiser les coûts de production, mais aussi pour les exploitants, d'apporter un confort dans le travail au quotidien et aussi pour laisser plus de place à la vie privée (tout en laissant le travail à une personne de confiance). D'après l'enquête agricole réalisée en 2018 – 2019, 59% des exploitations professionnelles (hors doubles-actifs et retraités) et ayant leurs sièges sur la CCBDC sont conduites sous forme sociétaire.

D'après la PAC 2017, plus de la moitié de ces exploitations sociétaires sont conduites en GAEC et plus d'1/3 par des EARL. En revanche, ce ratio est supérieur à la moyenne départementale de 47% pour les GAEC et de 43% pour les EARL. Au-delà d'avantages fiscaux, le GAEC permet aux exploitants de décupler leurs aides à la PAC et ce par exploitant.



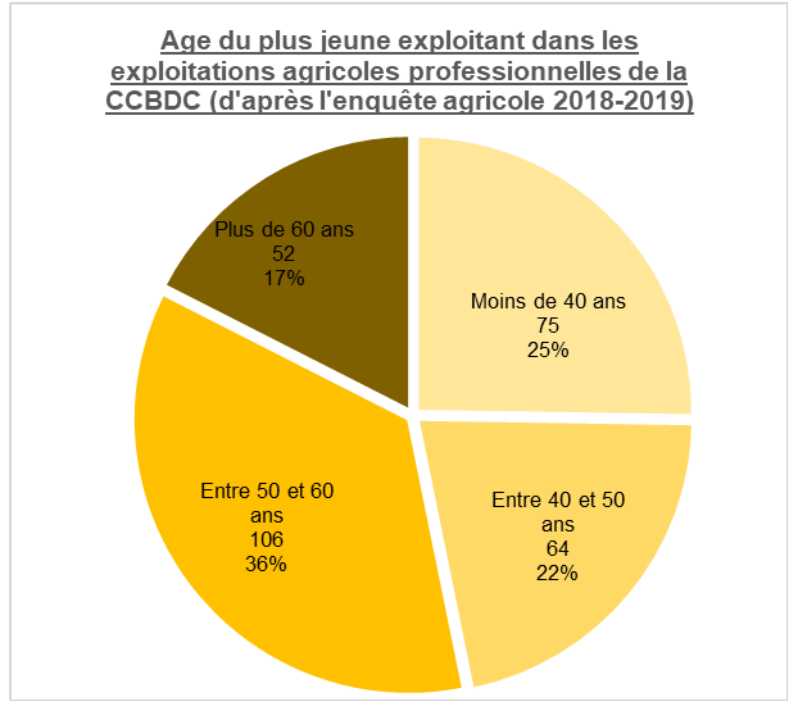
8b.3 Des exploitations conduites par des exploitants au profils jeune et employant de la main d'œuvre

Une population agricole en moyenne jeune

D'après le Panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Normandie, CRAN, de 2019, l'âge moyen des chefs d'exploitations et associés été de 53 ans en 2016, contre 51 ans en 2010.

D'après l'enquête agricole réalisée en 2018 – 2019, l'âge moyen des exploitants et co-exploitants dans les exploitations professionnelles (hors doubles-actifs et retraités) et ayant leurs sièges sur la CCBDC est de 49,6 ans. Les exploitants de la CCBDC sont donc en moyenne plus jeunes qu'en Normandie.

Sur la CCBDC, plus d'1/3 des exploitants sont âgés de 50 à 60 ans et 17% ont plus de 60 ans, ce qui pose la question du renouvellement des générations et la transmission et la reprise de ces exploitations. Néanmoins, 1/4 sont des jeunes exploitants (âgés de moins de 40 ans).

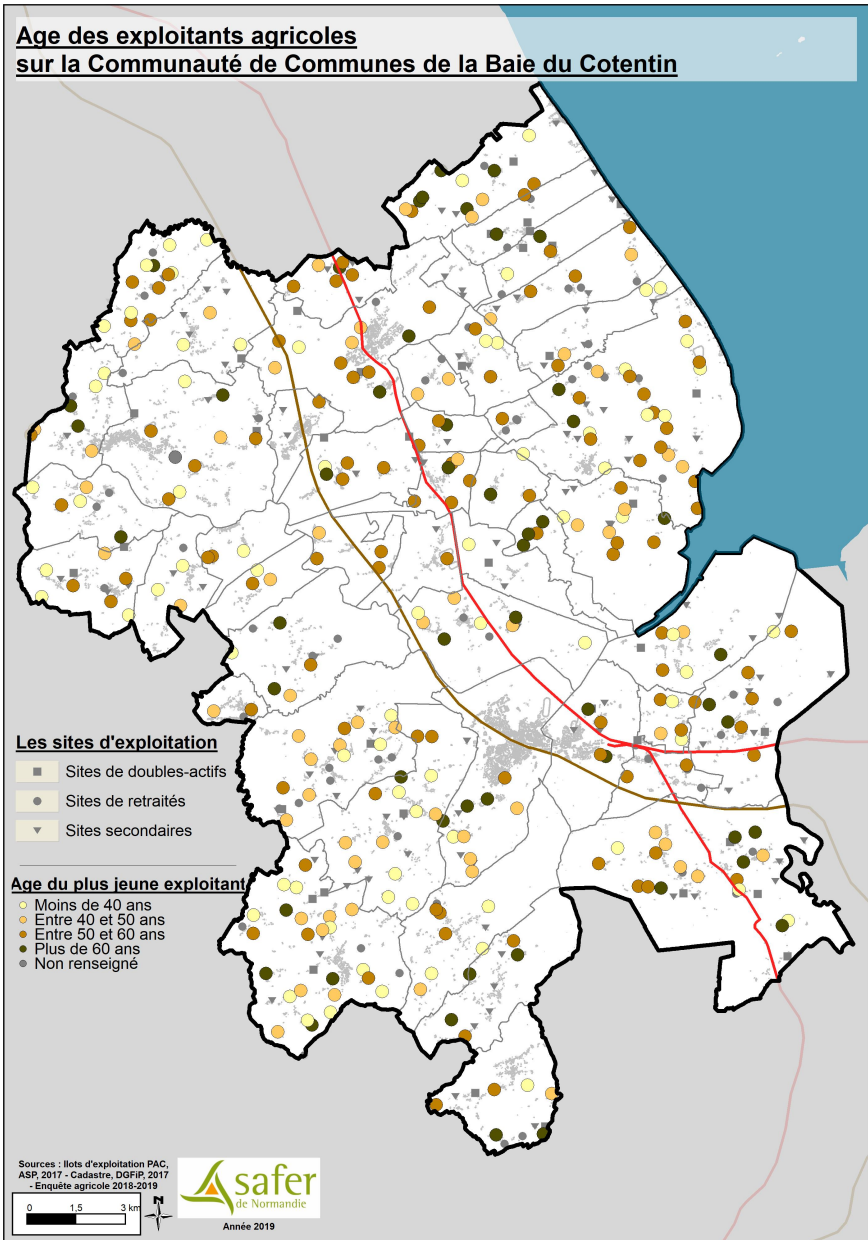


Si l'on considère parmi ces exploitations uniquement l'âge du plus jeune exploitant, l'âge moyen rajeunit à 48,3 ans. Il est même de 44,8 ans dans les exploitations sociétaires mais de 54 ans dans les exploitations individuelles.

L'autre particularité sur la CCBDC est que plus l'âge de l'exploitant est avancé plus les surfaces moyennes exploitées sont faibles. Ainsi, les

jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) valorisent en moyenne, 123 ha contre 76 ha chez les exploitants âgés de plus de 60 ans.

Sur la CCBDC, les exploitations tenues par des jeunes agriculteurs sont proportionnellement plus nombreuses dans la partie Sud-Ouest et les plus âgés dans la moitié Est de la RN13 et de la RN 174.

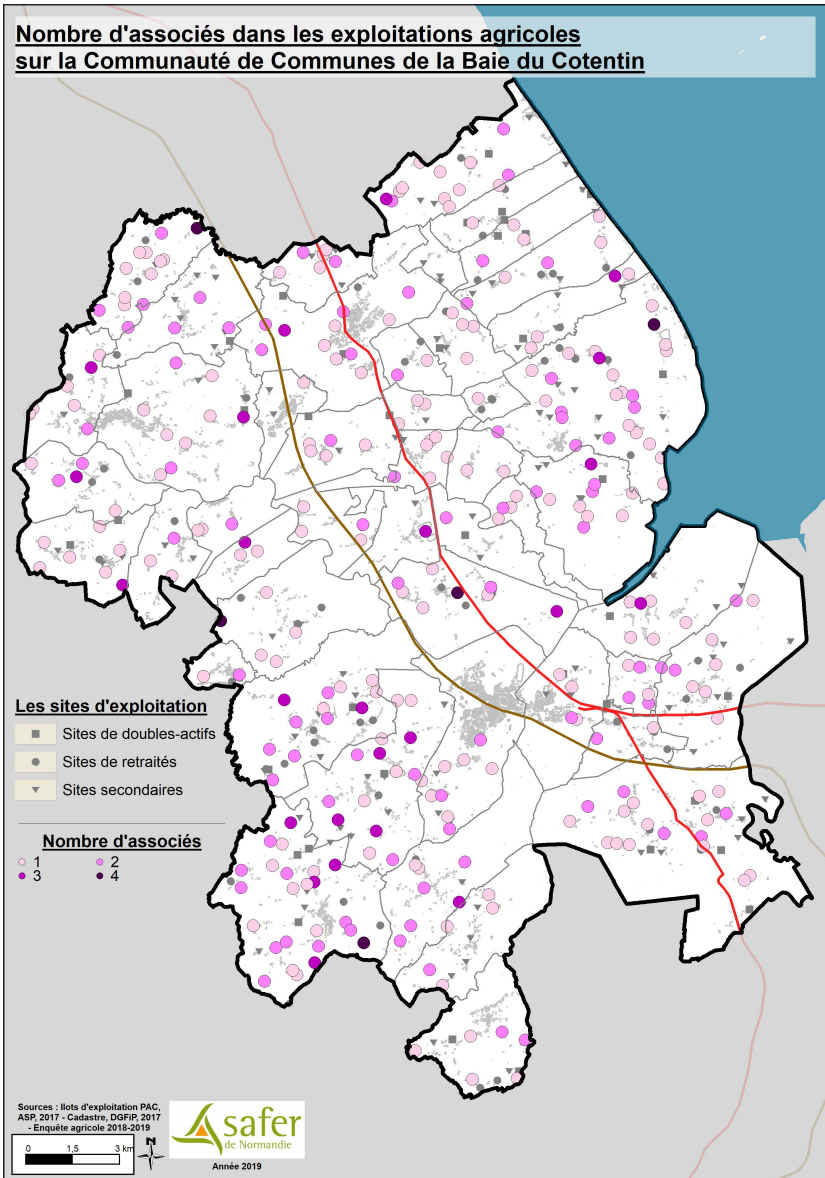


Des exploitations pourvoyeuses d'emplois

D'après l'enquête agricole réalisée en 2018 – 2019, 1,5 associés travaillent dans les exploitations professionnelles (hors doubles-actifs et retraités) et ayant leurs sièges sur la CCBDC.

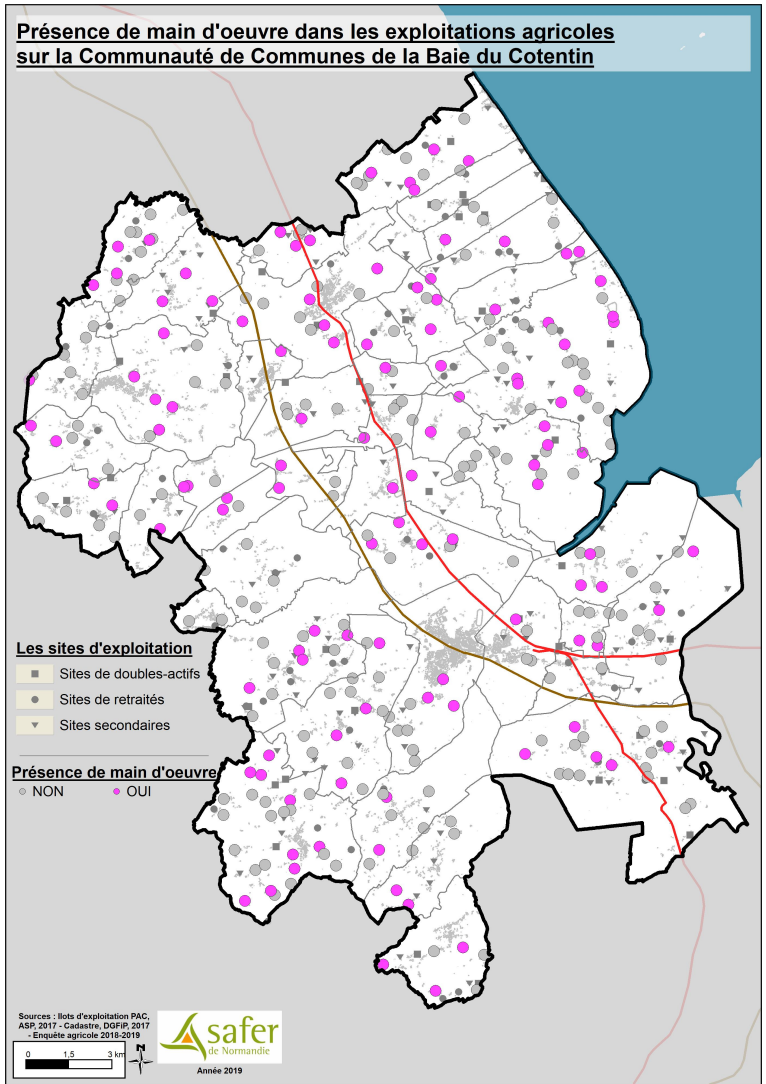
Ce chiffre cache des disparités. 60% des exploitations sont tenues par un seul exploitant et ces exploitations valorisent en moyenne 81 ha. Alors que 40% des exploitations sont tenues par 2 à 4 associés, et

valorisent en moyenne 142 ha. Les exploitations tenues par 4 associés représentent 1,6% de l'ensemble des exploitations professionnelles mais valorisent en moyenne 176 ha. Ces exploitations se situent majoritairement dans le quart Sud-Ouest du territoire.



D'après le Panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Normandie, CRAN, de 2019, les exploitations employaient 42 100 Unités de Travail Annuel (UTA) en 2016. Les exploitations emploient de plus en plus de personnes hors cadre familial, des salariés ou de la main d'œuvre temporaire ou saisonnière, mais ont aussi recours aux CUMA (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole) ou ETA (Entreprise de Travaux Agricoles) ou encore à des services de remplacement, en particulier dans les exploitations d'élevages. Ces emplois représentent 7% des UTA régionales. Mais au total, c'est plus de 60 000 personnes qui travaillent au sein des exploitations normandes.

D'après l'enquête agricole réalisée en 2018 – 2019, 1/4 des exploitations professionnelles (hors doubles-actifs et retraités) et ayant leurs sièges sur la CCBDC emploient de la main d'œuvre (toutes catégories confondues : salariés, saisonniers, à temps plein, à temps partiel, etc.). Ces exploitations sont majoritairement sociétaires à 77%.



8b.4 Une agriculture omniprésente dans le paysage

L'agriculture, l'identité du territoire

La CCBDC est largement à dominante agricole puisque 79,5 % du territoire, soit 35 840 ha, valorisés par 631 exploitations agricoles professionnelles (d'après la PAC 2017), c'est 1,15 fois plus qu'à l'échelle de la Normandie (70%) et qu'à l'échelle Nationale (53%).

Parmi ces surfaces :

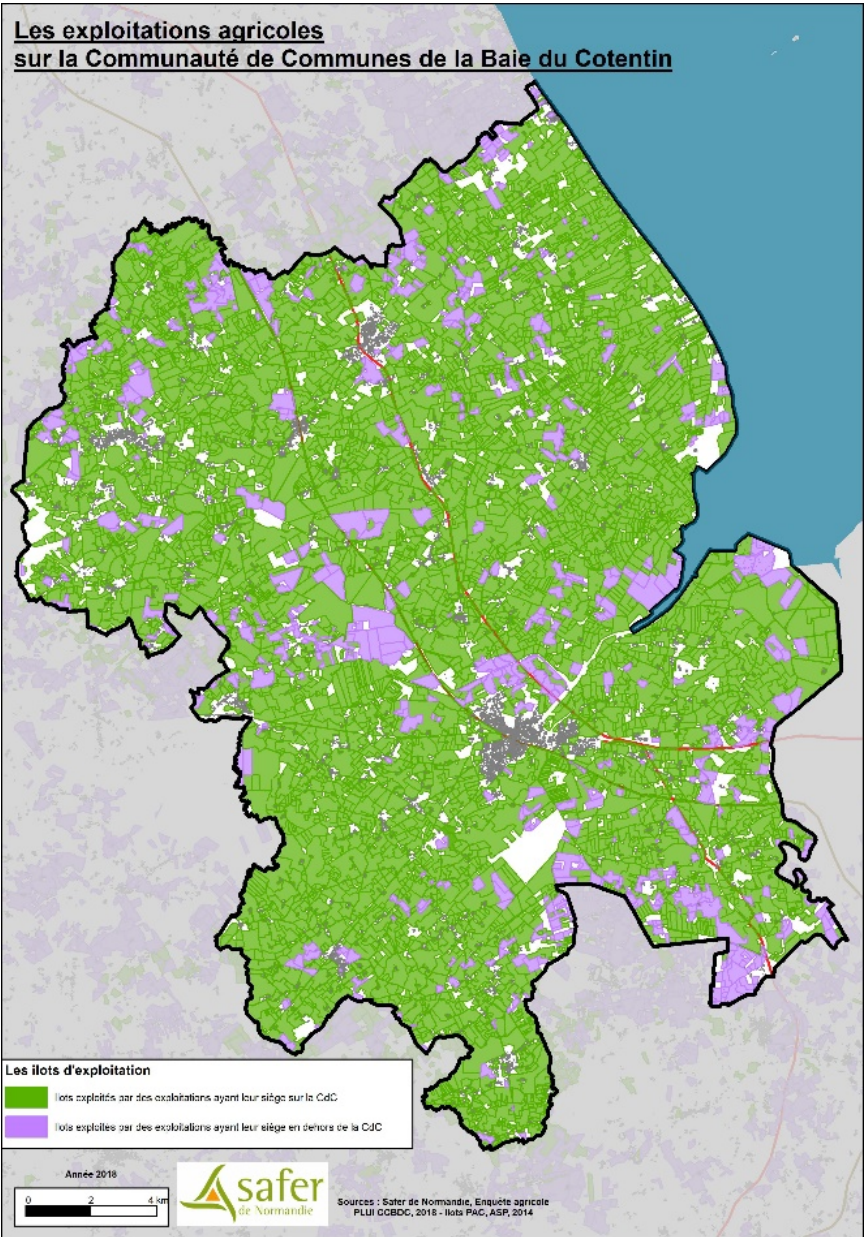
- 31 450 ha sont valorisés par 414 exploitations agricoles professionnelles ayant leurs sièges sur la CCBDC, soit près de 70% du territoire et soit près de 88% de sa SAU.
- 4 390 ha sont valorisés par 217 exploitations agricoles professionnelles ayant leurs sièges en dehors de la CCBDC, soit 12% de la SAU du territoire. Ces surfaces sont situées dans les limites externes sur la CCBDC et dans les marais le long de la Douve.

Les surfaces hors PAC, soit 20,5 % du territoire, correspondent aux espaces urbanisés, naturels, forestiers mais aussi agricoles. En effet, certaines parcelles peuvent être agricoles mais non déclarées à la PAC, soit parce qu'elles ne sont pas détenues par des exploitations agricoles professionnelles (activité agricole de loisirs), soit parce qu'elles sont détenues par des exploitations ne faisant pas de déclaration PAC (pour diverses raisons : par choix, récupérées trop récemment pour être intégrées dans leurs PAC, propriétaire ne voulant pas faire de bail, etc.).

Ainsi, par exemple, l'ensemble des surfaces de la réserve de chasse et de faune sauvage des Bohons, située sur la commune de Terre-Et-Marais (Saint-Georges-De-Bohon) et la réserve naturelle Nationale du domaine de Beauguillot, située sur la commune de Sainte-Marie-Du-Mont, ne sont pas comptées dans les surfaces déclarées à la PAC.

Sur la CCBDC, on retrouve plus de surfaces agricoles non déclarées à la PAC dans sa moitié Nord et en particulier entre la RN13 et le littoral. Dans ce secteur sont présents de nombreux particuliers ayant une parcelle agricole de loisirs (pour l'équin notamment).

D'après l'enquête agricole réalisée en 2018 – 2019, les exploitations agricoles professionnelles (hors doubles-actifs et retraités) et ayant leurs sièges sur la CCBDC, mettent en valeur 69,3% du territoire, soit plus de 31 000 ha.



Des surfaces agricoles en régression

Comparativement à l'analyse des îlots PAC de 2014 et de 2010, la SAU de la CCBDC a légèrement baissé, puisque 80% et 81% du territoire étaient déclarés.

Evolution de la SAU sur la CCBDC	SAU PAC 2017	SAU PAC 2014	SAU PAC 2010
	35 840 ha	36 137 ha	36 669 ha

Le facteur principal au recul de la SAU ses dernières années est comme partout lié à l'urbanisation. A noter qu'il n'y a pas de secteur de déprise agricole sur la CCBDC.

Un maillage bocager préservé : la taille des îlots qui se maintien

L'analyse comparative des îlots déclarés à la PAC entre 2010 et 2017, montre que le nombre d'îlot sur la CCBDC a légèrement diminué, passant de 5 805 à 5 624. Parallèlement à l'augmentation de la taille des exploitations, la taille des îlots a donc elle aussi augmenté.



Ainsi, la superficie moyenne d'un îlot PAC en 2010 était de 6,3 ha contre 6,4 en 2017 (6,3 ha également à la PAC 2014).

Sur la CCBDC, contrairement à ce que l'on peut voir dans des secteurs où la plaine gagne du terrain, la taille des îlots d'exploitations agricoles se maintien.

Sur la CCBDC, les plus petits îlots sont localisés dans la moitié Nord du territoire, et principalement entre la RN 13 et le littoral, où sont

présentes de nombreuses parcelles en lanières et dans la moitié Nord de Picauville.

La coexistence de « plusieurs marais »

L'une des caractéristiques de la CCBDC est l'importance et l'omniprésence des marais, où se pratiquent une agriculture extensive et la fauche. Les marais sont recouverts d'eau en hiver et pâturés, majoritairement par des bovins mais aussi par des chevaux et fauchés en période estivale.

Sur le territoire de la CCBDC se cotoient plusieurs types de marais.



Les marais arrière-littoraux de la côte Est, sur les communes de Ravenoville au Nord de Sainte-Marie-Du-Mont sont caractérisés par des parcelles en lanières perpendiculaires, au trait de côte. Les parcelles planes sont découpées par de réseau hydrographique. Les parcelles sont chassées, la présence de nombreux gabions en est le témoin. Ces parcelles ont été pâturées par les animaux et en particulier par les équins proportionnellement nombreux dans cette partie du territoire de la CCBDC.

Dans les marais au Nord de Carentan, vers la Baie des Veys, sont présentes des « mielles », prisées par les agriculteurs car ces parcelles permettent d'y faire pâturer les animaux même l'hiver.

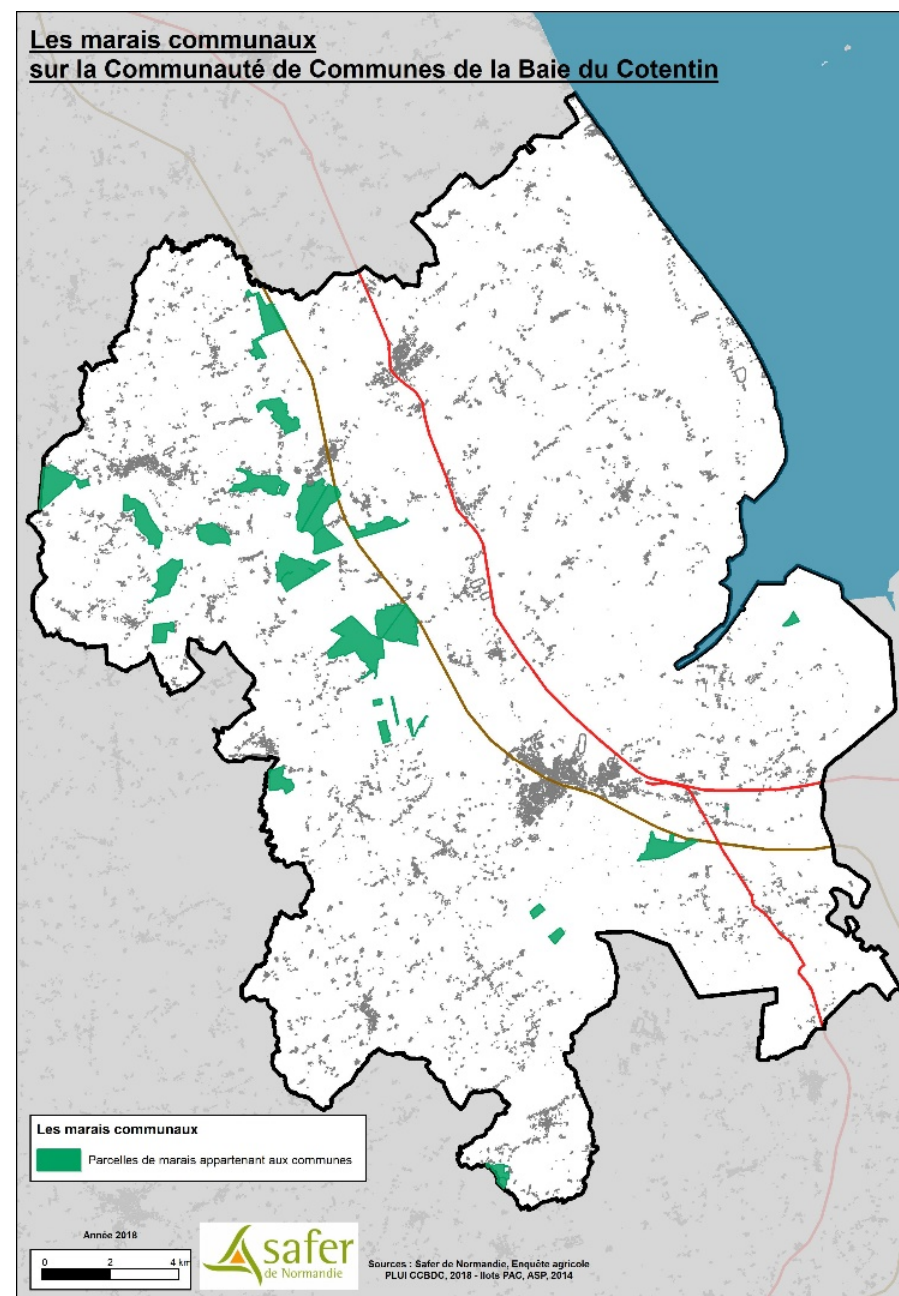
Les marais, le long de la Douve et de la Taute, appartiennent à des privés (qu'ils soient ou non agriculteurs) mais aussi aux communes.

En effet, au sein du territoire de la CCBDC perdure encore « la mise au marais ». Dans ces marais communaux, plusieurs agriculteurs font pâturer leurs animaux (bovins ou chevaux) du printemps jusqu'à l'entrée de l'hiver et payent une redevance à la commune. Tous les jours passe un cantonnier pour compter les animaux et s'assurer qu'il n'y a pas de problème. En effet, ces marais sont caractérisés par de très grandes parcelles, sur plusieurs dizaines d'hectares.

Ces pâturages collectifs ont à différents intérêts : ils permettent l'« entretien » des marais, en maintenant la biodiversité, ils tiennent un rôle « paysager » par le maintien des surfaces en herbe et donc par le pâturage par des animaux, et enfin ils sont d'intérêt « culturel » puisqu'ils permettent de faire perdurer la tradition locale de la mise au marais. Cependant celle-ci tend à être de moins en moins attrayante, notamment auprès des agriculteurs professionnels dans un contexte de baisse du nombre d'exploitations agricoles et de cheptel, des difficultés logistiques (transit des animaux) et la recherche par les exploitants de surfaces « durables » à valoriser (à travers les baux

ruraux). Ainsi, certaines communes, propriétaires de marais, préfèrent louer à un ou plusieurs exploitants leurs parcelles.

A titre d'exemple, sur la commune de Houesville, recouverte pour moitié par des marais, dont près d'1/3 appartiennent à la commune et dont 66 ha sont exploités en pâturage collectifs saisonnier et 19 ha sont loués par bail à des exploitants.



Enfin, les polders situés principalement sur la commune de Carentan-Les-Marais (Brévands et Les Veys) sont constitués de grandes parcelles cultivées et notamment par le maraîchage (légumes).

La prédominance des herbages

La CCBDC est avant tout un territoire d'élevages où l'herbe est omniprésente dans le paysage. C'est un atout pour le territoire car ces surfaces en herbe sont à la fois un atout économique, paysager et environnemental. Un atout économique car les surfaces en herbe sont pâturées par les animaux ou sont fauchées et servent à leur alimentation. Un atout paysager car ces surfaces en herbe de maintenir le paysage de bocage et la présence d'animaux (bovins, ovins, caprins, équin, etc.). Un atout environnemental car ces surfaces en herbe permettent une meilleure infiltration des eaux pluviales, elles servent d'épurateur, etc. C'est avant tout un territoire marqué par la présence des bovins mais aussi par les équins en particulier sur le littoral.

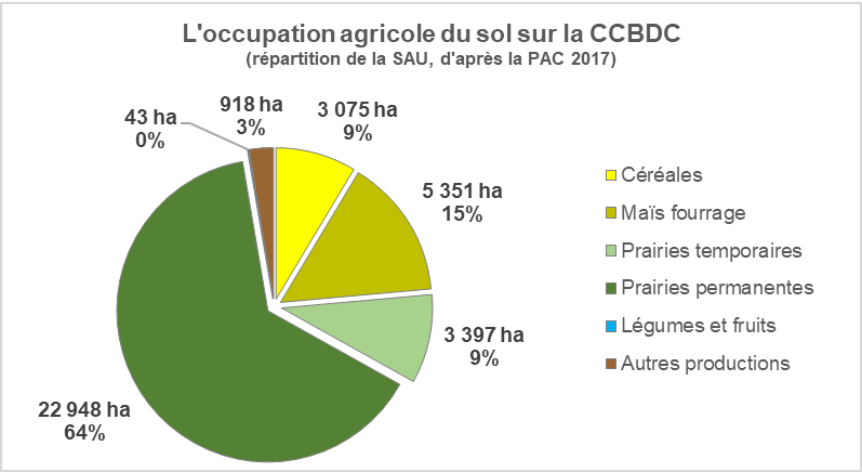
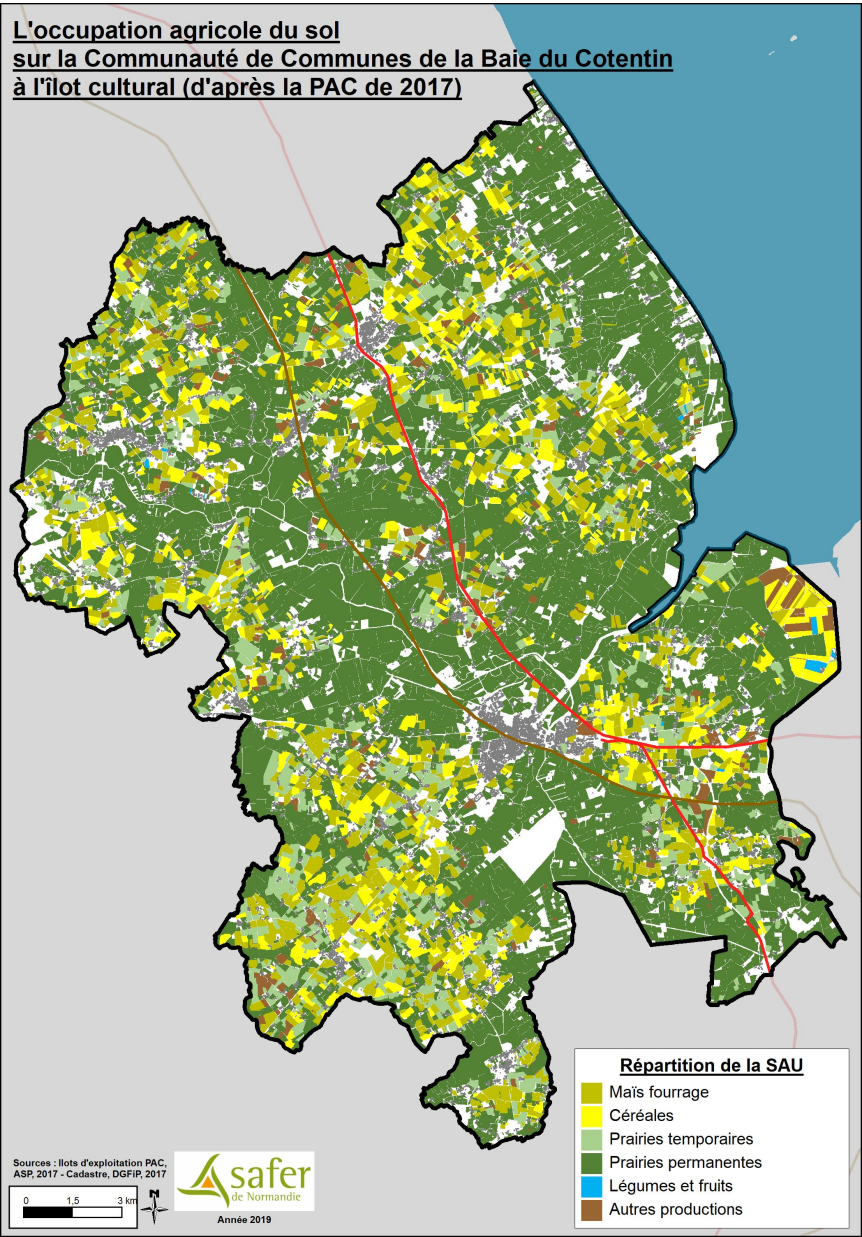
Près de 2/3 des surfaces agricoles sont déclarées à la PAC de 2017, en prairies permanentes, soit près de 23 000 ha. Ces surfaces sont le témoin de l'omniprésence des marais et surtout de leur mise en valeur par le pâturage et la fauche, notamment comparativement au département de la Manche, où les prairies permanentes représentent à peine plus de 40 % de la SAU totale départementale.

Les surfaces en prairies temporaires et en cultures (céréales et maïs fourrage) représentent l'autre tiers de la SAU, que l'on retrouve sur 4 grandes zones de la CCBDC bien spécifiques du territoire : le Plain, le Haut-Pays de Picauville, les Plaines de Saint-Georges-De-Bohon, et de Saint-Hilaire-Petitville.

Comparativement au département de la Manche les surfaces dédiées aux céréales (hors maïs fourrage) sont près de 2 fois moins importantes.

Témoin que la CCBDC est avant tout une terre d'élevages, près de 90 % des surfaces agricoles sont valorisées pour alimenter les troupeaux en fourrages, soit près de 31 700 ha, contre 79% à l'échelle du département de la Manche.

Les autres productions et les légumes représentent une part infime sur le territoire, soit environ 3%, sur un peu moins de 1 000 ha. Ils sont situés à l'est de la CCBDC, dans les polders.



Répartition de la SAU (d'après la PAC 2017)	Département de la Manche		CCBDC	
	en ha	en %	en ha	en %
Céréales	66 315	16	3 075	9
Maïs fourrage	91 527	22	5 351	15
Prairies temporaires	67 931	16	3 397	10
Prairies permanentes	173 395	41	22 948	64
Légumes et fruits	5 165	1	43	0
Autres productions	15 546	4	918	3
Ensemble de la SAU	419 880	100	35 732	100

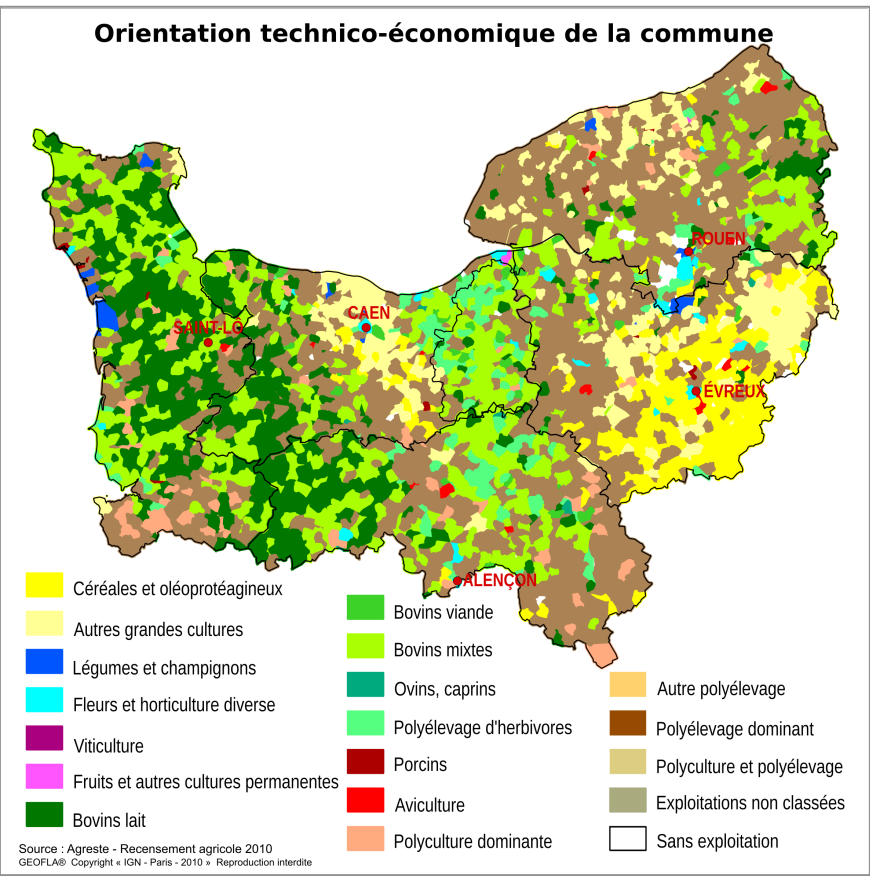
Avec près de 23 000 ha, les surfaces en prairies permanentes sur la CCBDC représentent 13% des surfaces en prairies permanentes départementales.

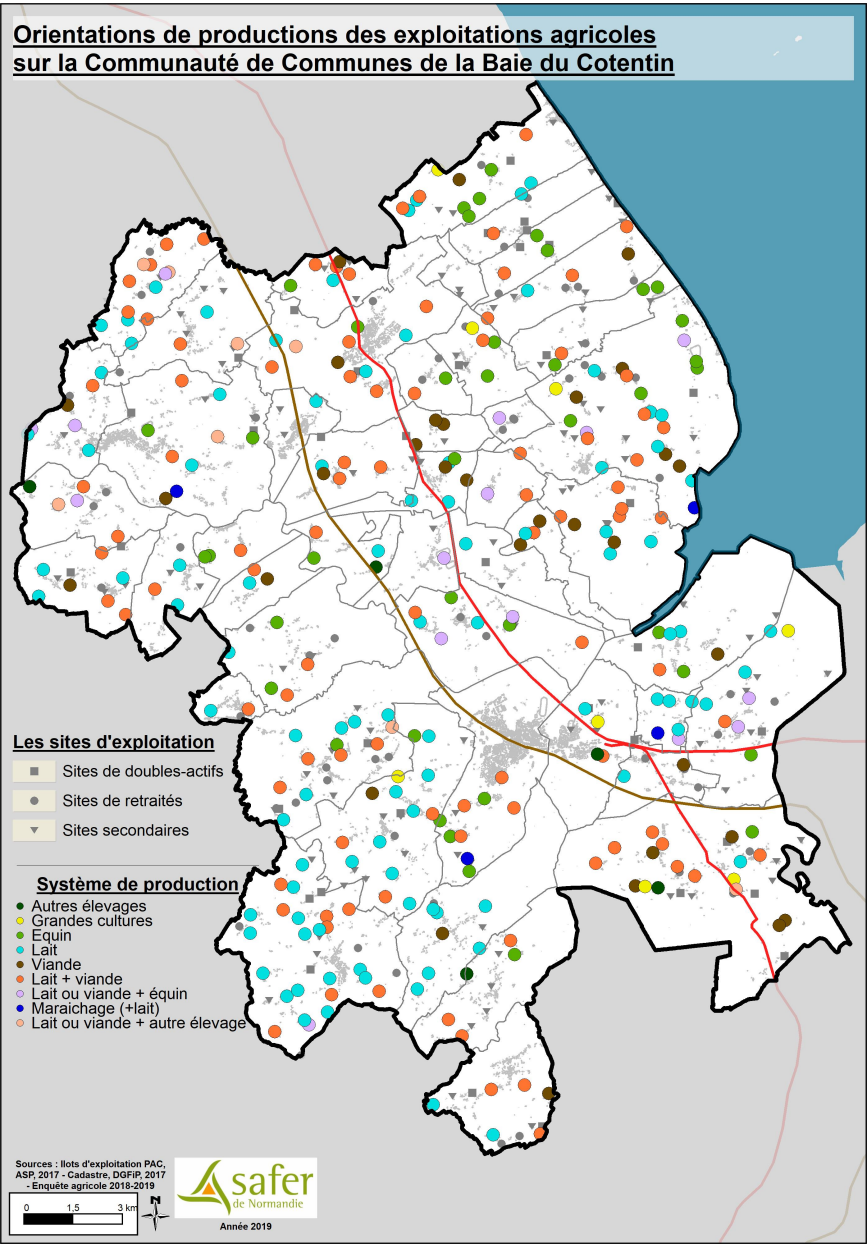
95 % des exploitations agricoles dans le territoire valorisent des surfaces en prairies permanentes et près de 50% des exploitations agricoles sont en système « tout herbe » : 100% de leur SAU est constituée de prairies permanentes. Elles représentent 11% des exploitations départementales et valorisent 20% des surfaces départementales (toutes productions confondues).

8b.5 La coexistence de plusieurs filières agricoles

La Normandie est une région agricole d'élevages et de cultures. L'ancienne région de Basse-Normandie est plus particulièrement tournée vers les élevages spécialisés en bovins-lait et en bovins-viandes, représentant 46% des exploitations agricoles, d'après le RGA de 2010. Alors que les exploitations situées dans l'ancienne région de Haute-Normandie sont spécialisées en céréales / grandes cultures ou en polyélevage / polyculture. Ainsi, l'orientation de production dominante des exploitations normandes est le bovin-lait à 35%, contre 15% à l'échelle de la France.

Dans le département de la Manche, la majorité des exploitations sont spécialisées en bovins-lait, à 59%, celles spécialisées en bovins-lait-viande 10% et celles spécialisées en bovins-viande, 6%.





A l'instar des exploitations du département de la Manche, les exploitations agricoles de la CCBDC produisent du lait à 67%, soit 200 exploitations agricoles professionnelles. 70% des exploitations sont en lait et/ou viande, contre 75% à l'échelle du département de la Manche, d'après le RGA 2010. Près d'1/3 d'entre elles, la majorité, sont spécialisées en lait. Contrairement aux données du RGA de 2010 à l'échelle du département de la Manche, les exploitations de la CCBDC à dominante laitière ont développé un atelier viande bovine complémentaire.

40 exploitations équinées sont présentes sur la CCBDC, soit près de 15% des exploitations agricoles professionnelles.

10% des exploitations agricoles ont une orientation mixte avec également en complément, un autre atelier : volailles ou ovins. Ces exploitations, certes peu nombreuses, tirent leur épingle du jeu, par

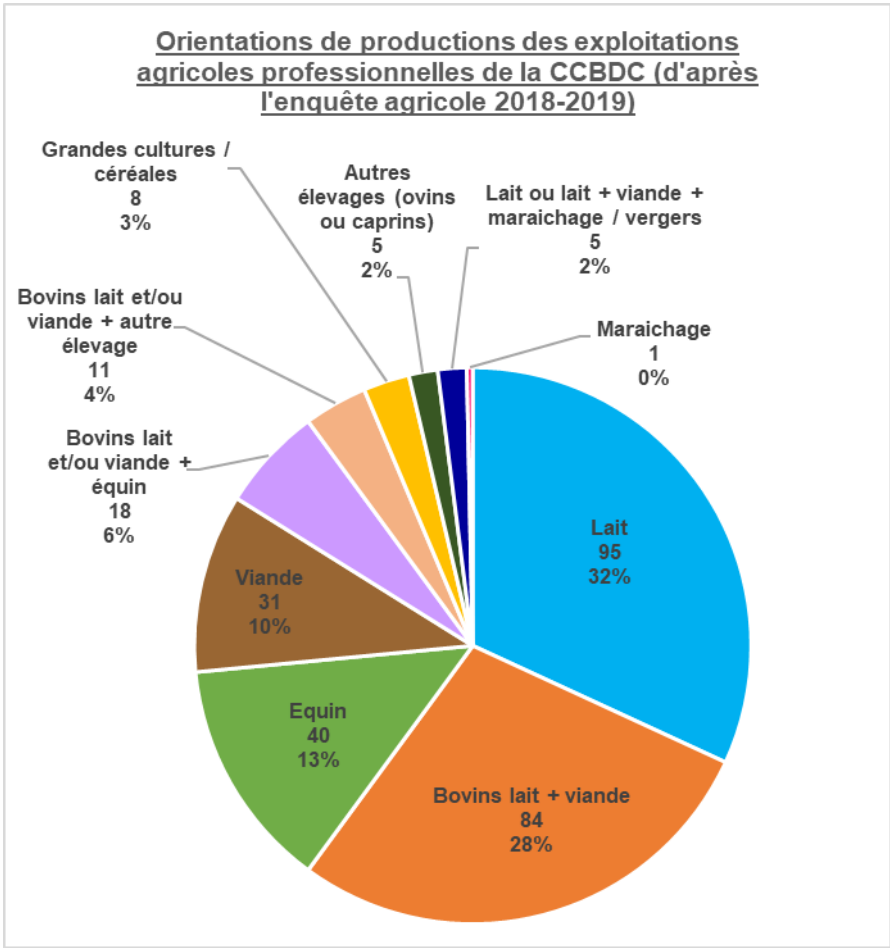
leur dynamisme et leur stabilité économique. Elles sont conduites majoritairement en individuelle, par des exploitants jeunes agriculteurs (la moyenne d'âge est de 38 ans contre 48 ans à l'échelle de la CCBDC), elles sont labélisées à 84%, contre 54% à l'échelle de la CCBDC (par exemple en AOP/AOC pour la partie lait et en label rouge pour les volailles). Toutes assurent que leur pérennité est assurée et une seule exploitation envisage transmettre son exploitation à échéance du PLUi.

Les exploitations spécialisées en grandes cultures et céréales (sans aucun élevage), représentent 3% des exploitations professionnelles de la CCBDC. L'enjeu pour ces exploitations conduites en individuelle, se situe dans leur transmission puisque la moyenne d'âge des exploitants est de 60 ans, et même si la majorité d'entre elles indiquent être pérennes, la moitié d'entre elles seront transmises à échéance du PLUi.

Les autres élevages herbagers de type ovins ou caprins sont très peu représentés sur le territoire : 5 exploitations professionnelles soit 2%. Ce sont de petites structures, moins de 20 ha en moyenne, et sont conduites en individuelle par des exploitants proches de la retraite (57 ans en moyenne), et exceptée une exploitation, toutes seront transmises à échéance du PLUi. 2 exploitations caprines pratiquent la vente directe à la ferme et adhèrent au label Bienvenue à la Ferme.

Les exploitations ayant un atelier lait ou viande et faisant du maraîchage ou ayant des vergers en complément sont également peu nombreuses et représentent 2% de l'ensemble des exploitations de la CCBDC. Ce sont des exploitations conduites par des agriculteurs jeunes (moyenne d'âge 46 ans). Ce sont des structures assez conséquentes : en moyenne 119 ha de SAU. Elles produisent toutes sous labels AOP/AOC ou biologique. Elles sont toutes pérennes et deux envisagent cesser leur activité à échéance du PLUi mais une seule n'a pas de successeur connu.

Le maraîchage n'est pas du tout répandu sur le territoire de la CCBDC, 1 seule exploitation spécialisée est recensée.



De fait, plus de 90% des exploitations agricoles du territoire de la CCBDC relèvent du RSD ou des ICPE, selon le type et la taille de leurs troupeaux (seuil déterminé par le Code de l'Environnement pour les ICPE et par département pour les RSD). C'est un enjeu fort dans le cadre de l'élaboration du PLUi dans la mesure où l'article L111-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime fixe un principe de réciprocité : les bâtiments d'élevage et leurs annexes sont soumis pour leurs implantations à des périmètres sanitaires de 50 mètres (RSD) ou de 100 mètres (ICPE) dans lesquels aucune construction généralement occupée par des tiers non agricoles ou accueillant du public ne doit se trouver et inversement ces constructions ne peuvent s'implanter dans les périmètres sanitaires des exploitations.

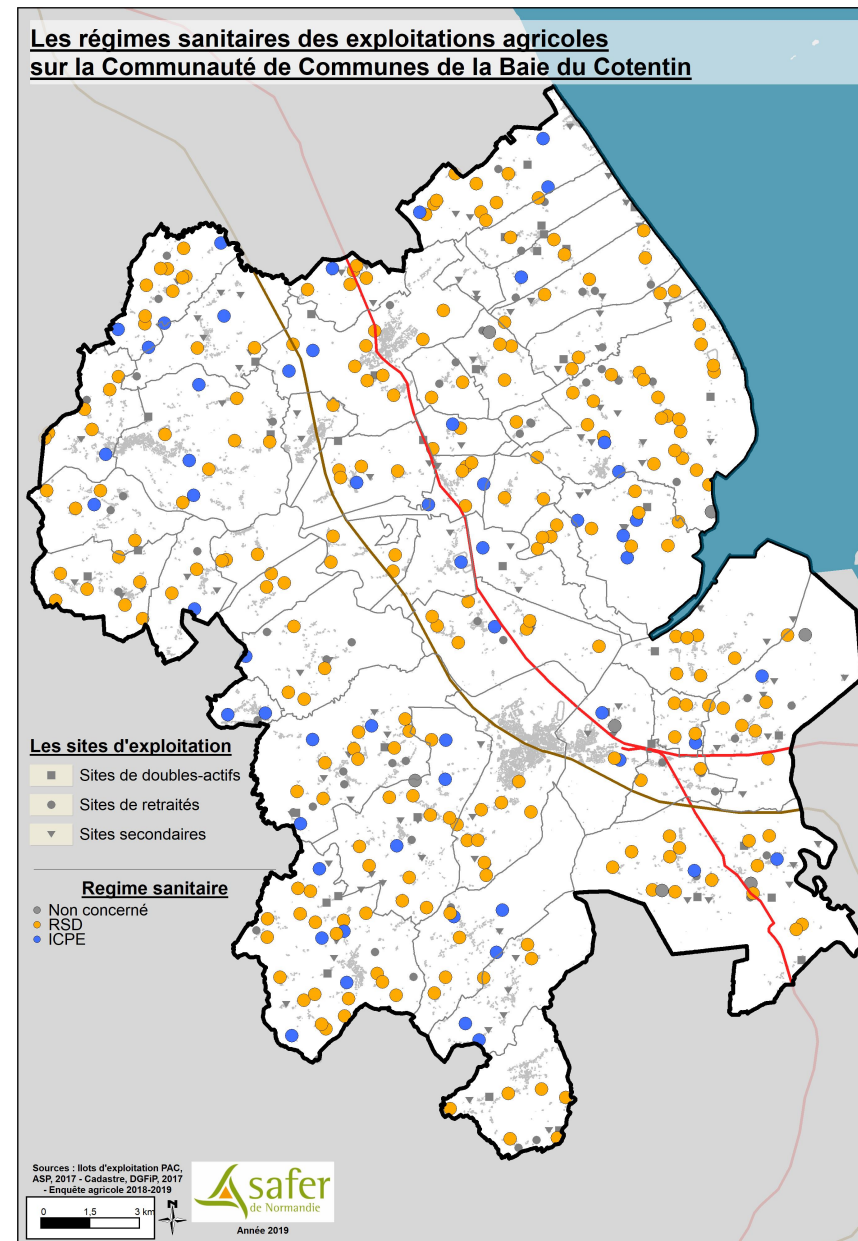
Cependant la Charte GEPER élaborée en 2012, puis actualisée en 2017, à l'échelle du département de la Manche et ayant pour 3 fondements : l'élaboration d'une vision concertée de l'utilisation de l'espace rural et une lecture partagée des réglementations, le développement et la modernisation harmonieuse de l'agriculture, représentant un pilier économique fort du département et enfin la valorisation du cadre de vie, la typicité du territoire et des paysages ruraux, préconise :

- Pour les bâtiments repérés comme pouvant changer de destination, l'application d'une zone de vigilance de 150 à 300 mètres autour des bâtiments agricoles pour évaluer les éventuelles conséquences à moyen ou long terme
- Pour garantir la pérennité des exploitations agricoles, prévoir une zone de développement anticipée de l'ordre de 2 à 3 fois le périmètre de réciprocité
- Pour l'implantation de nouveaux sites, être à 300 mètres minimum des zones d'habitat
- Pour la construction de logements de fonction être à 100 mètres maximum des bâtiments abritant l'activité à surveiller

Ainsi, d'après l'enquête agricole de 2018-2019, 79% des exploitations agricoles professionnelles relèvent du RSD, 19% des ICPE (les autres exploitations n'étant pas concernées).

De plus, d'après l'enquête agricole de 2018-2019, la majorité des exploitations agricoles professionnelles, à 53%, sont dans des secteurs isolés, 37% dans des hameaux et 10% à proximité immédiate de bourg ou dans des bourgs. Cette donnée est également à prendre en compte dans le cadre du PLUi dans la mesure où des conflits d'usages peuvent survenir (même si ce n'est pas ressorti lors de l'enquête agricole) ou pourrait à l'avenir survenir.

Pour autant, 51% des exploitations professionnelles indiquent ne pas être contraintes par la présence de tiers non agricoles, à moins de 100 mètres de leurs bâtiments. Cette donnée est également importante dans le cadre de l'élaboration du PLUi car elle suppose, qu'à priori, ces exploitations ne seraient pas contraintes dans leurs projets de développements futurs. En revanche, une vigilance toute particulière est à apporter si ces exploitations avaient pour projet l'agrandissement de leur troupeau et de fait une augmentation de leur périmètre sanitaire (passage du RSD à l'ICPE par exemple). De même, le reste des exploitations agricoles déjà contraintes par la présence de tiers non agricoles pourraient être contraintes dans leurs projets pour l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles ou dans le cadre d'extension de bâtiments agricoles qui engendrerait l'augmentation du cheptel et de fait de leur périmètre sanitaire (là encore passage du RSD à l'ICPE par exemple).



Une spécialisation laitière du territoire

En 2018, d'après le Panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Normandie, CRAN, de 2019, le lait de vache représente 33% de la production agricole en Normandie et le département de la Manche est le premier département français à détenir le plus gros cheptel de vaches laitières en 2017. Est observé l'agrandissement de la taille des troupeaux des exploitations avec en 2017, plus de 1 500 troupeaux comptabilisant plus de 100 vaches et représentant 20% du troupeau normand total. Parallèlement à cette augmentation de la taille des troupeaux est



observé une augmentation des volumes de laits produits mais aussi une diminution du nombre d'exploitations produisant du lait avec en 2017, 7 900 exploitations laitières.

D'après l'enquête agricole de 2018 – 2019, à l'échelle de la CCBDC, 95 exploitations agricoles sont spécialisées en bovins-lait, soit 32% des exploitations agricoles professionnelles du territoire et près de la moitié des exploitations agricoles produisant du lait.

En moyenne, ces exploitations agricoles valorisent 118 ha (supérieur à la moyenne sur la CCBDC de 105 ha), et 2/3 valorisent entre 50 et 150 ha. De fait, près d'1/3 de ces exploitations sont soumises aux ICPE.

2/3 de ces exploitations agricoles sont sous forme sociétaire. En moyenne, ces exploitations sont conduites par 1,6 associé (avec des écarts allant de 1 jusqu'à 4 associés par exploitations) et ¼ emploient de la main d'œuvre. Travailler à plusieurs associés dans ce type d'exploitation permet d'améliorer et d'optimiser le travail au quotidien et permet également de laisser place à plus de temps en dehors des travaux agricoles (relais pour les week-ends et congés par exemple).

Les exploitants sont en moyenne plutôt jeunes, 47 ans, même si près de 40% des exploitants ont entre 50 et 60 ans, il y a eu un renouvellement générationnel dans ces exploitations avec près d'1/3 des exploitants âgés de moins de 40 ans.

Ces exploitations laitières produisent pour plus de la moitié (58%) sous appellation d'origine principalement pour le beurre et la crème d'Isigny ou en agriculture biologique ou sont en cours de conversion et 7 exploitations ont pour projet de se convertir en biologique (dont certaines sont déjà sous AOP/AOC).

Ces exploitations sont donc performantes et produisent du lait de qualité, elles ont des projets pour 1/3 d'entre elles principalement pour agrandir ou construire de nouveaux bâtiments, ce qui constitue un enjeu dans le cadre de l'élaboration du PLUi. En effet, toutes nouvelles constructions de bâtiments agricoles ou annexes agricoles sont soumises à un périmètre sanitaire de réciprocité de 50 ou de 100 mètres vis-à-vis de locaux accueillant du public ou d'habitations (tiers non agricoles).

De plus, 91% de ces exploitations jugent leur activité pérenne (1 seule exploitation n'a pas répondu à la question) et plus d'1/3 des exploitations indiquent transmettre leurs exploitations d'ici l'échéance du PLUi et 20% d'entre elles n'ont pas de successeur connu. Là encore c'est un enjeu majeur pour l'élaboration du PLUi et pose la question de la transmission de ces exploitations.

Une forte présence des élevages mixtes

D'après le RGA de 2010, à l'échelle de la Manche, 10% des exploitations agricoles étaient spécialisées en bovins mixtes (lait et viande).

A l'échelle de la CCBDC, d'après l'enquête agricole de 2018-2019, on observe plutôt une surreprésentation de ce profil d'exploitations agricoles, avec 28% de l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles, soit 84 exploitations.

Le plus souvent, ces exploitations sont avant tout laitières et ont développé un atelier viande en parallèle, que se soit des bœufs, des brouillards, des vaches allaitantes ou des taurillons. En effet, pour les exploitations cela leur permet dans un contexte conjoncturel fluctuant et parfois difficile, de diversifier leurs revenus et d'optimiser leurs surfaces herbagères et fourragères.

Ces exploitations sont de grosses structures et valorisent en moyenne 138 ha (soit près d'1/4 de plus que la moyenne de la CCBDC) et 1/3 valorisent plus de 150 ha. De fait, 20% d'entre elles sont soumises aux ICPE, équivalent à la moyenne sur la CCBDC.

73% des exploitations sont de forme sociétaire, c'est bien supérieur aux exploitations de la CCBDC (59%). En moyenne, le nombre d'associé dans ces exploitations est de 1,7 personne (avec entre 1 à 4 associés par exploitations) et 1/3 emploient de la main d'œuvre (légèrement supérieur à la moyenne de la CCBDC).

La moyenne d'âge de ces exploitants est plutôt jeune, de 46 ans, légèrement inférieure à celle de la CCBDC. Les moins de 40 ans est la catégorie la plus représentée, à 30% et 15% des exploitants sont âgés de plus de 60 ans et vont donc transmettre leur exploitation avant l'échéance du PLUi.

La majorité de ces exploitations ne valorisent pas leurs productions sous signes qualité (identique à la moyenne de la CCBDC).

Ce sont des exploitations dynamiques et en développement puisque près d'1/3 d'entre elles indiquent avoir des projets, en majorité pour agrandir ou construire de nouveaux bâtiments. Comme pour les exploitations spécialisées en lait, cela constitue un enjeu majeur dans le cadre de l'élaboration du PLUi, notamment pour le respect du périmètre sanitaire de réciprocity de 50 ou de 100 mètres vis-à-vis de locaux accueillant du public ou d'habitations (tiers non agricoles).

De même ces exploitations semblent économiquement solides, et leur pérennité est assurée à plus de 90% d'entre elles. Les exploitations non pérennes invoquent le caractère éclaté de leur foncier ou la grande proportion de parcelles de marais ne permettant pas de faire brouter les troupeaux toute l'année.

Enfin, à échéance du PLUi 37% des exploitations seront concernées par un changement d'exploitant (transmission), soit 31 exploitations agricoles. Parmi elles au moins une dizaine ne connaissent pas leur successeur et ne savent pas sous quelle forme leur exploitation sera transmise (totalité de l'exploitation, uniquement les parcelles, etc.).

La présence d'exploitations spécialisées en bovins-viande

D'après le RGA de 2010, en Normandie plus de 11 000 élevages bovins étaient recensés, soit 9% des exploitations françaises (plus de 121 000 élevages). En 2017, d'après le Panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Normandie, CRAN, de 2019, plus de 250 000 vaches allaitantes étaient recensés en Normandie, soit 6% de l'effectif français.

A l'échelle de la CCBDC, les exploitations spécialisées en viande sont plutôt de petites structures, comparément à la moyenne du territoire : 82 ha contre 105 ha.

De fait ces exploitations sont majoritairement conduites en individuelle, à un seul associé et emploient peu de main d'œuvre (19%).

Elles relèvent, à plus de 90%, du RSD et peu d'entre elles ont des projets : 16% contre 27% à l'échelle de la CCBDC. De plus, ces projets concernent surtout la transformation de bâtiments agricoles pour de l'hébergement touristique par exemple, uniquement 2 exploitations souhaitent construire de nouveaux bâtiments.

D'après le Panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Normandie, CRAN, de 2019, 279 exploitations bovines étaient spécialisées en biologique en Normandie. Produire sous démarche de qualité permet aux éleveurs d'assurer de meilleurs débouchés, d'affirmer la qualité de leurs produits auprès du consommateur et une meilleure rémunération. Paradoxalement, très peu d'exploitations spécialisées en viande sont labélisées biologique : 16%, c'est plus de 3 fois moins que la moyenne sur la CCBDC. D'autant plus que seulement 2 exploitations ont indiqué avoir pour projet de se convertir en biologique à échéance du PLUi.

La grande majorité de ces exploitations valorisent donc leurs produits en filière traditionnelle, longue, et uniquement 2 exploitations pratiquent la vente directe à la ferme et possèdent également des gîtes ou des chambres d'hôtes.



De fait, de leur taille, de leur structure foncière, de l'absence de repreneur ou de la conjoncture économique, 35% de ces exploitations affirment que leurs pérennités est incertaine ou non assurée à échéance du PLUi. Cela constitue un enjeu majeur dans le cadre de l'élaboration du PLUi et pose la question du devenir de ces exploitations au-delà même de l'aspect économique : leur place dans le paysage (parcelle) le changement de destination des bâtiments agricoles (maintien des corps de ferme agricoles ou basculement vers de l'habitat par des tiers non agricoles ?).

La filière équine

La Normandie est traditionnellement une terre de cheval, avec notamment une filière professionnelle de renommée internationale, concernant les chevaux de courses (les galopeurs et les trotteurs). La filière génère de nombreux emplois directs mais aussi indirects (élevages, centre d'entraînement, cavaliers, maréchaux-ferrants, vétérinaires, formation, etc.).

En 2017, étaient comptabilisés près de 90 000 équidés à l'échelle de l'ancienne région de Basse-Normandie (d'après La Filière équine en Basse-Normandie – Observatoire économique et foncier, Conseil des Chevaux / SAFER, de 2014), dont plus de 78 000 dans les exploitations agricoles professionnelles.

Ainsi, d'après le RGA de 2010, en Normandie, 7 000 exploitations agricoles détiennent des équidés et 20% des exploitations possèdent au moins un équidé.

L'activité équine participe au développement du paysage puisqu'il met en valeur près de 100 000 ha à l'échelle de la Normandie (d'après La Filière équine en Basse-Normandie – Observatoire économique et foncier, Conseil des Chevaux / SAFER, de 2014).

Le département de la Manche abrite de nombreux élevages de chevaux de selle et de sport, mais sont de plus petite taille que dans les départements du Calvados et de l'Orne et 44% des surfaces en herbe sont valorisées par les chevaux de sport le sont dans ce département.

A l'échelle du département de la Manche, le canton de Sainte-Mère-Eglise est le deuxième pôle en terme du nombre d'emplois, après le canton de Sartilly. Les cantons Sainte-Mère-Eglise et de Carentan concentrent, à l'échelle du département de la Manche, le plus de surfaces valorisées par les trotteurs et sont également présentes de nombreuses pistes équestres utilisées pour l'entraînement des chevaux.



A l'échelle de la CCBDC, près de 20% des exploitations agricoles valorisent des équidés, soit 59 exploitations professionnelles. Environ 65% d'entre elles sont uniquement spécialisées dans l'équin et à une large majorité dans le trot ; 31% d'entre elles (soit 18 exploitations) sont orientées en équin avec d'autres productions telles que le lait ou la viande ; 4 centres équestres sont également recensés.

Les centres équestres recensés sur la CCBDC

Commune	Dénomination	Activités
Ravenoville	Ecole d'équitation des Amaldies	Centre équestre Labellisation EFE
Picauville (Les Moitiers-En-Bauptois)	EARL DE LA ROSE	Centre équestre Labellisation FFE
Sainte-Mère-Eglise	Normandy West Horse	Centre équestre
Auvers	Auvers Equitation	Centre équestre Labellisation Ecurie de compétition

Ces exploitations équines sont plus nombreuses dans le quart Nord-Est du territoire, notamment à proximité du littoral. Les plages sont attractives en servant de pistes équestres pour l'entraînement ou la récupération des chevaux et les bains de mer sont également bénéfiques pour préparer les chevaux à la compétition ou au contraire pour leur récupération.

Au total plus de 3 600 ha sont valorisés par des équins et ou des bovins ou d'autres animaux sur la CCBDC et 1 455 ha exclusivement par des équins, soit 40 % des surfaces valorisées en tout ou partie par des équins.

Ces surfaces sont situées majoritairement sur la moitié Nord du territoire, cela représente 8% de la superficie totale de la CCBDC. Dans la partie Sud-Ouest de la CCBDC, de nombreuses exploitations équines sont présentes mais sont de petites structures et valorisent de plus petites surfaces.

La superficie moyenne d'une exploitation spécialisée équine est de 36 ha sur la CCBDC (avec un écart de 1 ha à 125 ha) contre 120 ha pour les exploitations valorisant des chevaux mais ayant également une autre orientation de production (avec un écart allant de 7 ha à 250 ha). Ces exploitations agricoles, spécialisées uniquement en équin, sont détenues en majorité par 1 seul associé et 1/3 d'entre elles emploient de la main d'œuvre. Leur pérennité est assurée pour une large majorité (88%) mais à échéance du PLUi plus de la moitié seront amenées à être transmises.

Il faut également noter, sur le territoire, la présence de nombreuses exploitations non professionnelles, détenues par des retraités, gardant une ou deux poulinières et valorisant un peu de surfaces à la PAC (mais non comptabilisées dans les statistiques).

Sur la CCBDC est également présent 1 site officiel de concours hippiques sur la commune d'Auvers : AFAE des Ecuries d'Auvers (Association de Formation et d'Activités Equestres).

La CCBDC est également traversée par un itinéraire de randonnée équestre, sur la voie verte entre Baupré et Carentan sur 8,6 km.

Sur la CCBDC, deux sites sont labellisés « La Normandie à Cheval », accueillant les randonneurs à cheval (hébergement pour le cavalier et la monture), l'un détenu par une exploitation agricole, sur la commune de Sainte-Marie-Du-Mont et l'autre détenu par un particulier.

Également sont présents sur la CCBDC, 2 hippodromes, spécialisés dans le trot, qui accueillent des réunions hippiques plusieurs fois par an :

- Hippodrome de La Madelaine de Sainte-Marie-Du-Mont
- Hippodrome de Carentan situé sur la commune de Carentan-Les-Marais

Sont également présents sur la CCBDC des professionnels de la santé équine, avec deux cliniques vétérinaires, spécialisées en équins sur Picauville et Carentan-Les-Marais, ainsi que 2 maréchaux-ferrants sur Sainte-Mère-Eglise et Carentan-Les-Marais et également 1 groupement d'éleveur de chevaux de la région de Sainte-Mère-Eglise auquel adhèrent de nombreux éleveurs de la CCBDC.

En synthèse sur les filières agricoles

Orientation de production de l'exploitation	Lait	Viande	Mixte (lait + viande)	Lait + viande + autres herbivores	Lait ou Viande + Equin	Equine	Céréales / Grandes cultures	Autres herbivores (ovins ou caprins)	Lait ou lait + viande + maraichage et ou vergers	Maraichage	Ensemble des exploitations agricoles
Nombre	95 (32 %)	31 (10%)	84 (28%)	11 (4%)		40 (10%)	8 (3%)	5 (2%)	5 (2%)	1 (0,3%)	298 (100%)
SAU moyenne	118 ha	82 ha	138 ha	99 ha	120 ha	36 ha	62 ha	19 ha	119 ha	*	105 ha
Forme juridique	Sociétaire (69 %)	Individuelle (84%)	Sociétaire (73%)	Individuelle (55%)	Sociétaire (67%)	Individuelle et Sociétaire (50/50 %)	Individuelle (75%)	Individuelle (60%)	Individuelle (60%)	*	Sociétaire (59%)
Nombre d'associés	1,6	1,1	1,7	1,7	1,6	1,2	1,1	1,2	1,4	*	1,5
Age	47 ans	54 ans	46 ans	38 ans	51 ans	52 ans	60 ans	57 ans	47 ans	*	48 ans
Main d'œuvre	Non (76 %)	Non (81%)	Non (77%)	Non (55%)	Non (67%)	Non (92%)	Non (75%)	Non (100%)	Oui (60%)	*	Non (75%)
Réglementation sanitaire	RSD (71 %)	RSD (94%)	RSD (81%)	RSD (55%)	RSD (83%)	RSD (100%)	/	RSD (100%)	RSD (80%)	*	ICPE (19%) RSD (79%)
Labélisation	Oui (60 %)	Non (84%)	Oui (48%)	Oui (82%)	/	/	/	Oui (40%)	Oui (100%)	*	Non (54%)
Diversification	Oui (2%)	Oui (10%)	Oui (6%)	Non (0%)	Oui (11%)	Oui (12,5%)	Oui (13%)	Oui (20%)	Non (100%)	*	Oui (7%)
Projets	Oui (36 %)	Oui (16%)	Oui (31%)	Oui (55%)	Oui (28%)	Oui (6%)	Oui (13%)	NR (80%)	NON (40%) NR (60%)	*	Oui (27%)
Pérennité	Oui (91 %) Non (9%)	Oui (58%) Non/In certain (35%)	Oui (92%) Non/In certain (6%) NR (2%)	Oui (100 %)	Oui (88%) Non/In certain (22%)	Oui (60%) Non/In certain (4%)	Oui (87%) NR (3%)	Oui (60%) NR (20%)	Oui (100 %)	*	Oui (85%) Non/In certain (9%) NR (6%)
Succès à l'échéance du PLUi	Oui (36 %)	Oui (58%)	Oui (37%)	Oui (91%)	Oui (56%)	Oui (23%)	Oui (50%)	Oui (60%)	Oui (40%)	*	Oui (39%)

8b.6 L’agriculture, l’un des piliers de l’économie du territoire

Territoire agricole, la Normandie bénéficie de 870 industries agro-alimentaires, permettant de transformer les matières premières agricoles et en premier lieu le lait et la viande. Ces industries génèrent près de 25 400 emplois, soit 13% de l’emploi industriel régional (d’après le Panorama de l’agriculture et de l’agroalimentaire en Normandie, CRAN, de 2019).

La présence d’industries agro-alimentaires

Les exploitations agricoles du territoire valorisent majoritairement leurs productions en filières longues.

Témoins de cette orientation les industries agro-alimentaires de taille importante sur le territoire, notamment autour de la transformation du lait. En effet, ces industries génèrent de nombreux emplois sur la CCBDC.



L’usine des Maitres Laitiers du Cotentin sur la commune de Méautis

Sur la CCBDC, 3 grosses usines de transformation du lait sont présentes : Les Maitres Laitiers du Cotentin, sur la commune de Méautis, et Isigny-Sainte-Mère et Mont Blanc Materne toutes les deux sur la commune de Sainte-Mère-Eglise (Chef-Du-Pont).

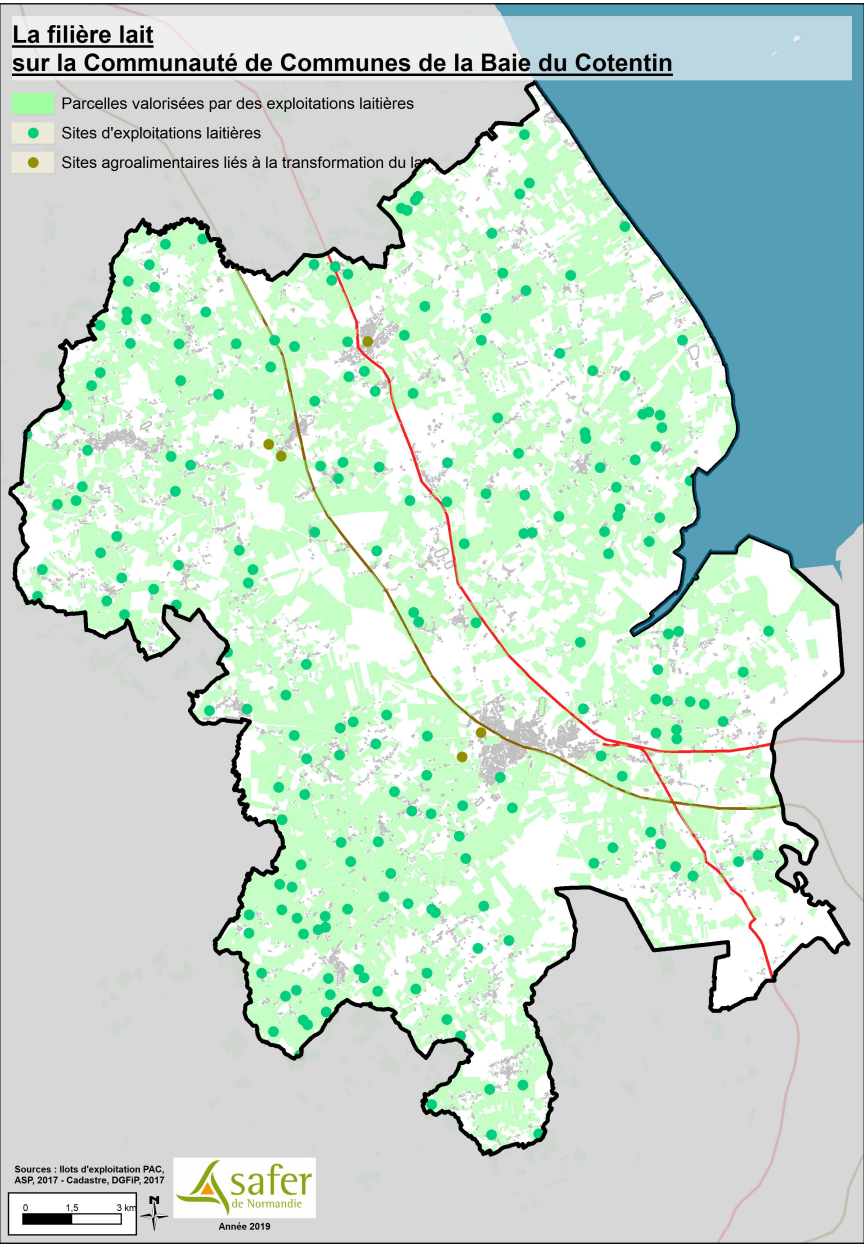
De nombreuses exploitations agricoles, produisant notamment sous label de qualité AOP/AOC, voient leur lait récolté par l’usine d’Isigny-Sainte-Mère, située hors territoire, mais à proximité immédiate, sur la commune d’Isigny-Sur-Mer (CdC Isigny Omaha Intercom).

Alliance Océane, transformant les produits issus de la mer et la seule usine comptant plus de 200 salariés.

Ces entreprises sont privées, parfois de dimension nationale, ou sont des coopératives spécialisées (Les Maitres Laitiers, Isigny-Sainte-Mère, AGRIAL, etc.), néanmoins elles sont pour beaucoup issues du territoire local.

Les industries agroalimentaires et de transformation présentes sur la CCBDC

Commune	Industries	Produits
Méautis	Les Maitres Laitiers du Cotentin	Crème et beurre AOP Lait UHT
Sainte-Mère-Eglise (Chef-Du-Pont)	Coopérative Isigny Sainte-Mère	Transformation du lait
Sainte-Mère-Eglise (Chef-Du-Pont)	Mont Blanc Materne	Crème dessert Lait concentré
Carentan-Les-Marais	Dis-Frais	Grossiste en produits laitiers, oeufs et matières grasses
Carentan-Les-Marais	Alliance Océane & Charcutière – Marque Coraya	Transformation de poissons – Plats cuisinés
Carentan-Les-Marais	William & James	Saumons et truites fumés
Carentan-Les-Marais	Mer et Terroirs	Transformation coquillages, crustacés et poissons
Carentan-Les-Marais	Gel Manche	Plats préparés
Sainte-Mère-Eglise (Chef-Du-Pont)	Charcuterie artisanale de la Trappe de Bricquebec	Conserves de cochons
Carquebut	AGRIAL	Silo à céréales
Carentan-Les-Marais	Dupont d’Isigny	Confiseries
Sainte-Mère-Eglise	La biscuiterie de Sainte-Mère-Eglise	Biscuits artisanaux au beurre AOC de Normandie
Carentan-Les-Marais	Hébert et Fils	Alimentation animale
Sainte-Mère-Eglise	Districo	Alimentation animale
Baupte	Cargill France	Agents de texture (pour l’industrie alimentaire, dans des applications cosmétiques et pharmaceutiques)



Une minorité de produits agricoles valorisés en circuits-courts

A l'échelle de la Normandie, 10 % des exploitations privilégient la filière courte avec la pratique de la vente directe à la ferme (d'après le Panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Normandie, CRAN, de 2019), c'est près de deux fois moins qu'à l'échelle nationale.

Sur la CCBDC, 13 exploitations agricoles pratiquent la vente directe à la ferme et 4 d'entre elles ont indiqué lors de l'enquête agricole avoir pour projet, d'ici 10 ans, de développer la vente directe sur leur ferme. A noter également que deux exploitations agricoles dont le chef d'exploitant est double-actif pratiquent également la vente directe.

La vente directe et les circuits courts ne sont donc pas répandus sur la CCBDC, puisque ces exploitations représentent un peu plus de 4% de l'ensemble des exploitations du territoire, le poids de l'industrie agro-alimentaire y est pour beaucoup.

Parmi ces exploitations, près de la moitié propose des colis de viande, ¼ du lait et l'autre ¼ des volailles ou des œufs et ¾ d'entre elles produisent sous un label qualité, avec en tête le biologique.

En centre-ville de Carentan un point de vente de produits fermiers locaux en lien avec la chèvrerie du Mesnil de Saint-Hilaire-Petitville, a ouvert. Quelques exploitations ont des partenariats avec des grandes surfaces du territoire pour y vendre leurs produits (yaourts, fromages et glaces notamment).

A noter également :

- la présence sur la commune de Picauville, la Ferme de Béthanie, issue de la Fondation Bon Sauveur, qui génère de nombreux emplois et qui propose de nombreux produits en vente directe (yaourts, beurre, fromage blanc et crème fraîche) ou approvisionne en local des épiceries, supermarchés ou grandes surfaces (puisqu'elle dispose d'un atelier de transformation) majoritairement dans le département de la Manche.
- le marché aux bestiaux de Carentan. Il a repris l'activité « petits veaux » de l'ancien marché aux bestiaux de Sainte-Mère-Église.

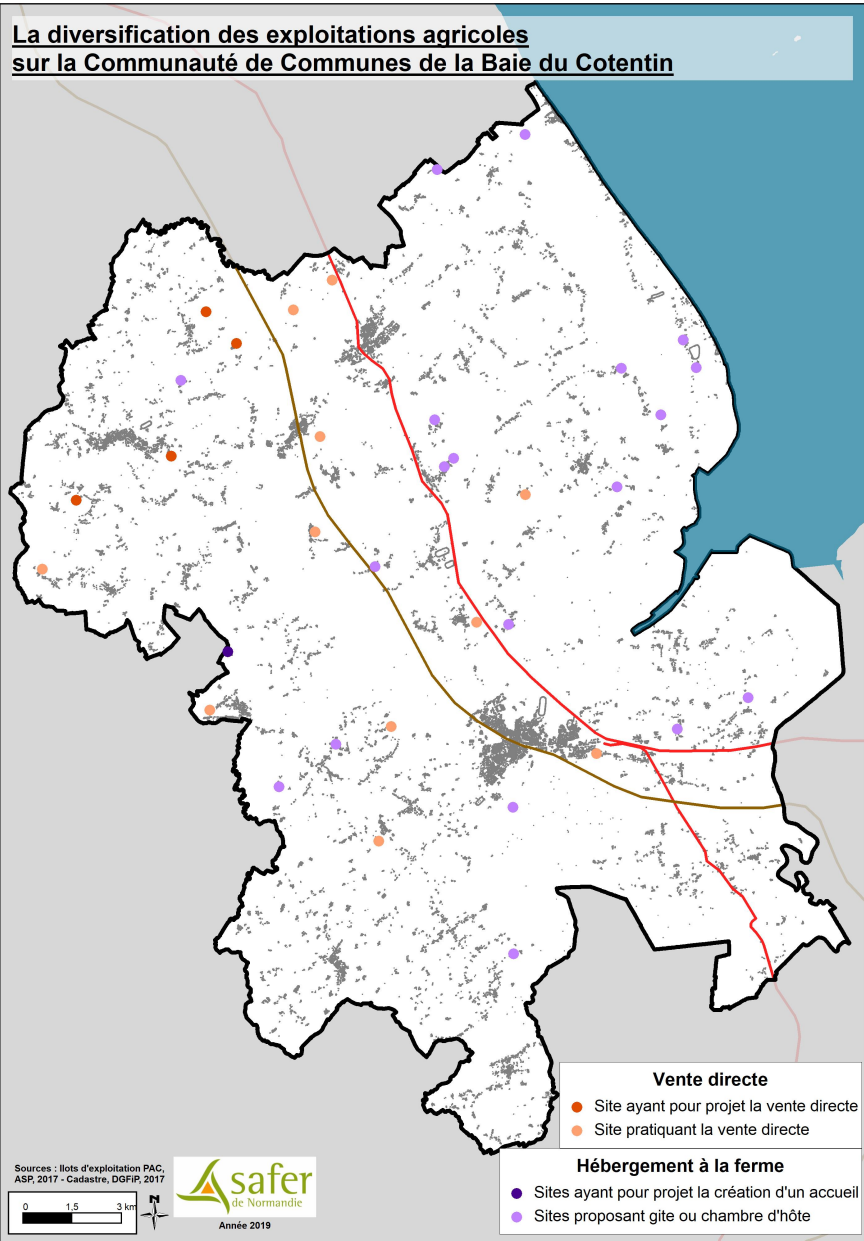
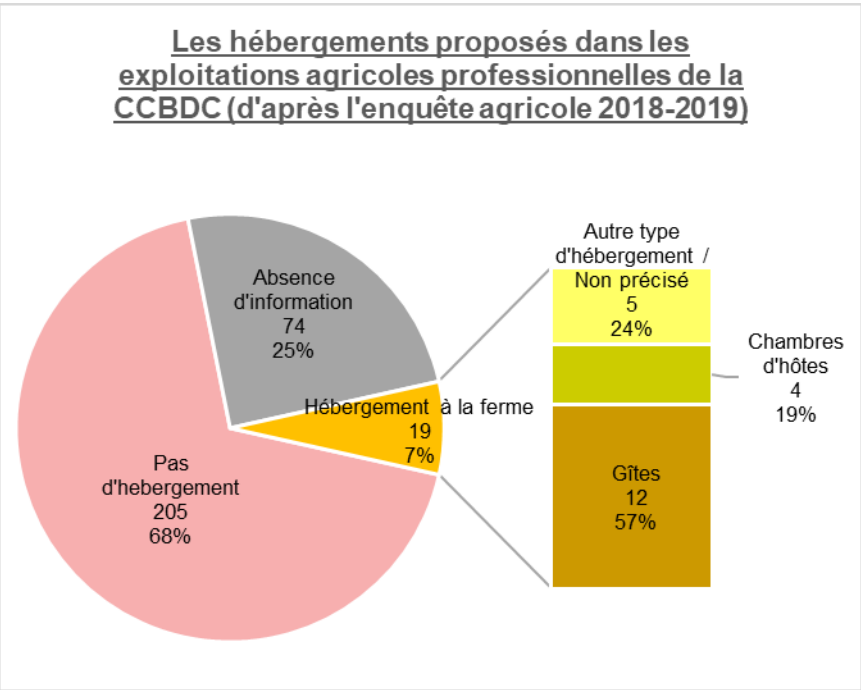
Tourisme

De plus en plus d'exploitations agricoles se diversifient et proposent des hébergements à la ferme, labélisés ou non (Gîte de France, Bienvenue à la Ferme ou Accueil Paysan sont les plus connus), leur permettant d'assurer un revenu supplémentaire mais aussi de valoriser le patrimoine bâti. C'est notamment le cas sur le territoire de la CCBDC, avec de gros corps de ferme en pierre.

D'après l'enquête agricole réalisée en 2018 – 2019, 7% des exploitations agricoles professionnelles (19) proposent un hébergement à la ferme, ce chiffre peut paraître faible, mais pour ¼ des exploitations agricoles, l'information n'a pas pu être récoltée ou l'information n'a pu être obtenue.

Certaines exploitations proposent plusieurs types d'hébergement (gîte et chambre d'hôtes par exemple) mais la grande majorité propose des gîtes.

De plus, une dizaine d'exploitations agricoles indique avoir, dans les 10 ans, des projets de transformation de leurs bâtis en gîtes ou chambres d'hôtes, ou de proposer du camping à la ferme.

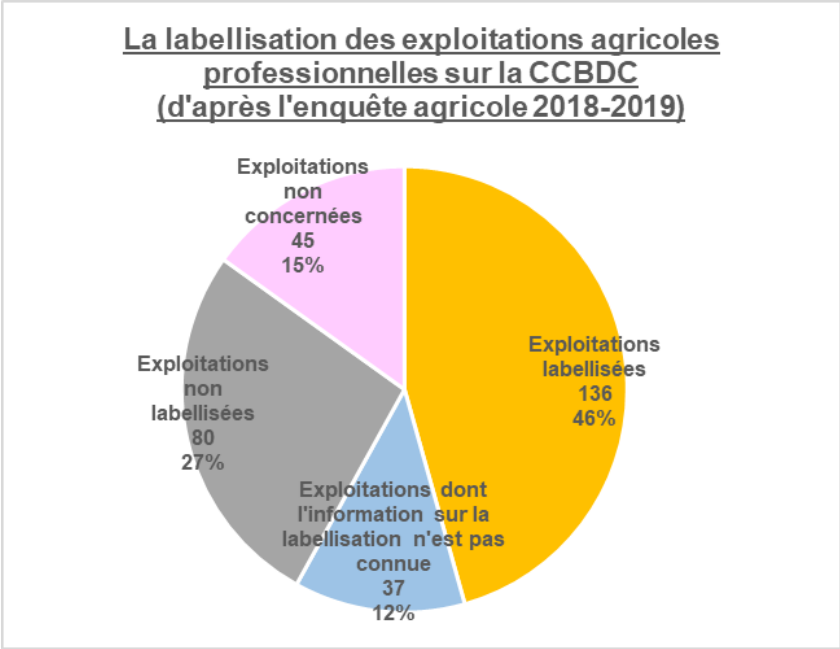


8b.7 Une agriculture aux qualités reconnues

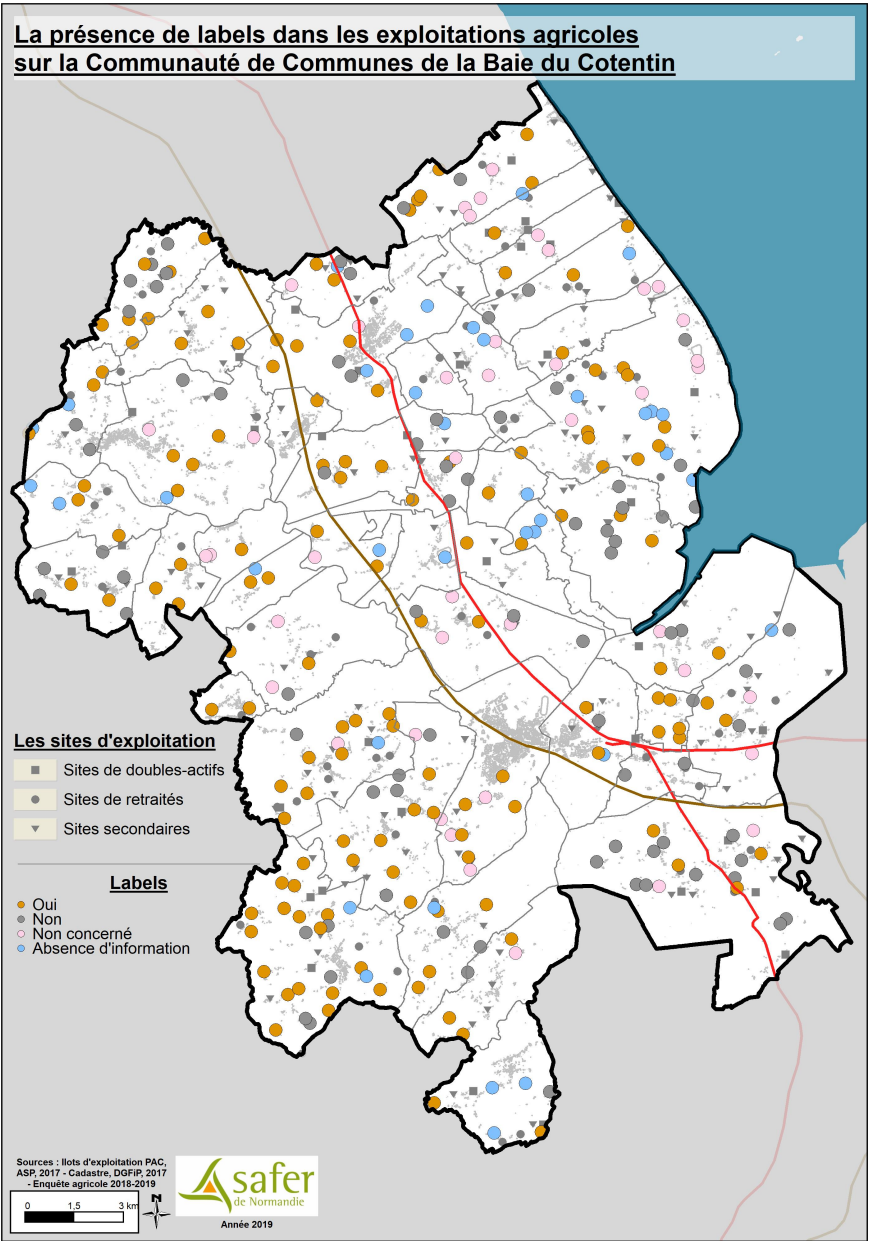
D'après le dernier RGA de 2010, en France, 49 000 exploitations agricoles produisaient sous signe qualité (AOP, IGP ou Label Rouge, en dehors des produits viticoles) dont 5 544 à l'échelle de la Normandie. Le département de la Manche concentre, avec 1 990 exploitations labélisées, plus d'1/3 des exploitations labélisées de la Normandie.

Sur la CCBDC, d'après l'enquête agricole réalisée en 2018 – 2019, au moins 136 exploitations agricoles produisent ou ont pour projet à court terme de produire sous signe de qualité (AOP/AOC, Biologique, Label Rouge, etc.), soit 45% des exploitations professionnelles (en dehors des exploitations dont les chefs d'exploitations sont « doubles-actifs »).

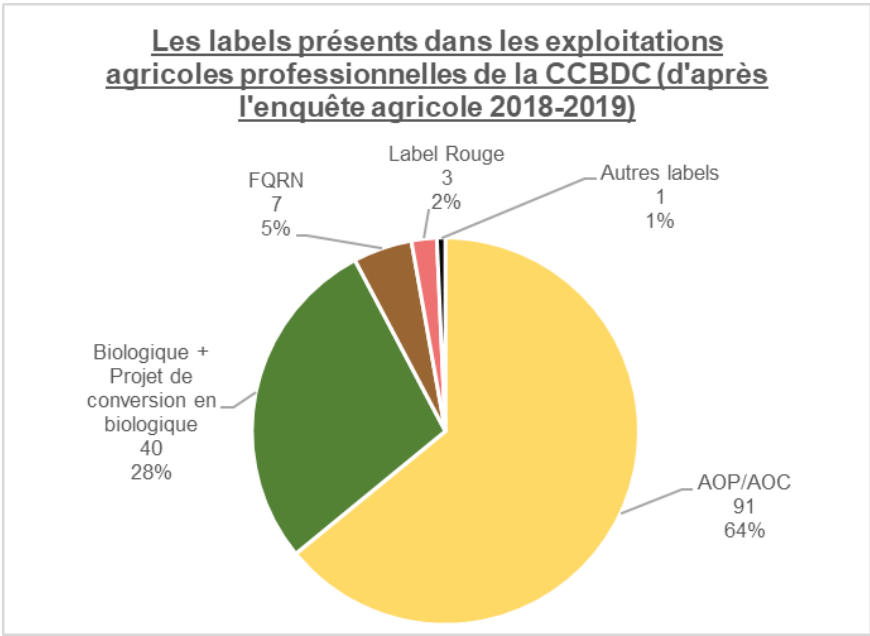
Parmi ces exploitations professionnelles, environ une dizaine d'entre elles produisent sous plusieurs signes qualités, en fonction de leurs types de production (label FQRN pour la viande et AOP/AOC pour le lait par exemple).



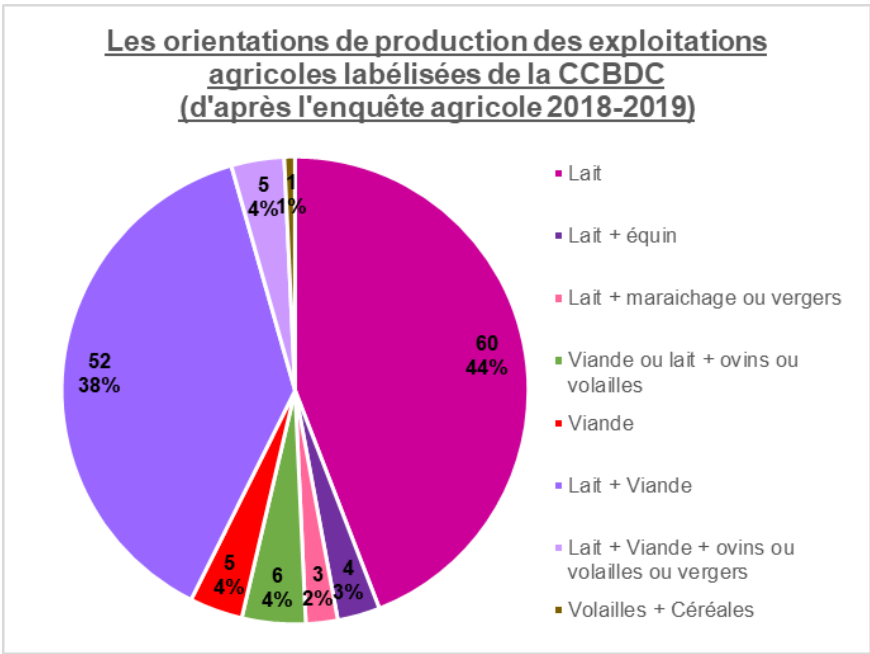
Dans un contexte global où les consommateurs sont de plus en plus en demande de produits certifiés et de qualité, ces appellations permettent aux exploitations agricoles du territoire de générer de la valeur ajoutée à leurs productions, à travers la valorisation et la reconnaissance de leurs savoirs-faires, mais aussi de promouvoir leurs modes de production et le territoire dans lequel elles se trouvent et également de mieux valoriser leurs produits.



Le label le plus répandu dans les exploitations de la CCBDC est l'AOP/AOC (exclusivement lié aux lait et produits laitiers), à 64%, suivi par le biologique à près de 30% (dont 13 projets de conversion avec parfois certaines exploitations produisant sous AOP/AOC). Les autres démarches qualités représentent moins de 10% des exploitations labélisées du territoire, avec 7 exploitations valorisant sous Certification de Conformité FQRN (Filière Qualité Race Normande), 3 en Label Rouge (volailles) et 1 autre label (non précisé dans l'enquête agricole).



Sur la CCBDC, les exploitations agricoles professionnelles concernées par ces labélisations sont exclusivement liées à la filière animale, avec en tête le lait et la viande associés parfois à d'autres productions (ateliers secondaires en volailles ou production de vergers par exemple), et une seule exploitation est labélisée pour sa production en volailles Label Rouge.



Un territoire d’appellations protégées

Sur le territoire de la CCBDC, l’agriculture sous signe de qualité est largement présente.

Toutes les communes sont recouvertes par différents zonages de qualité, que ce soit une Appellation d’Origine Protégée (AOP), une Appellation d’Origine Contrôlée (AOC), une Indication Géographique Protégée (IGP), soit au total 9 produits différents sur les plus de 200 produits (sur les 14 AOC/AOP que compte la Normandie) :

- Concernant les alcools :
 - ✓ AOP/AOC + IG Cidre Cotentin
 - ✓ AOP/AOC Pommeau de Normandie
 - ✓ AOP/AOC Calvados de Normandie
- Concernant le lait et les produits laitiers :
 - ✓ AOP/AOC Camembert de Normandie
 - ✓ AOP/AOC Pont-L’Evêque de Normandie
 - ✓ AOP/AOC Beurre et crème d’Isigny
- Concernant les produits carnés :
 - ✓ AOP/AOC Prés-salés du Mont-Saint-Michel
 - ✓ IGP Porc de Normandie
 - ✓ IGP Volailles de Normandie

Sur la CCBDC, 8 communes sont couvertes par l’ensemble de ces labels et toutes les communes sont couvertes par les labels liés à l’IG – Cidre du Cotentin, les labels AOP/AOC des produits laitiers (Crème et beurre d’Isigny, Camembert de Normandie et Pont-L’Evêque) ainsi que les labels AOP/AOC et IGP de viandes (Prés-salés du Mont-Saint-Michel, Porc et volailles de Normandie).

D’après l’enquête agricole réalisée en 2018 – 2019, 91 exploitations agricoles de la CCBDC produisent sous label AOP/AOC, soit un peu moins d’1/3 des exploitations agricoles du territoire et ce presque exclusivement pour la production laitière.

Cela s’explique essentiellement par la proximité de deux laiteries, l’une sur le territoire, Les Maitres Laitiers du Cotentin, sur la commune de Méautis et l’autre, à proximité immédiate mais en dehors de la CCBDC, Isigny-Sainte-Mère, transformant du lait AOP/AOC en beurre, crème, fromages, etc.

Nom commune (à l'échelle des communes délégues de la CCBDC)	Alcools (AOP/AOC + IG)				Produits laitiers (AOP/AOC)				Viandes			Nombre de signes de qualité
	Cidre Cotentin	Calvados de Normandie	Pommeau de Normandie	Cidre du Cotentin	Beurre d'Isigny	Crème d'Isigny	Camembert de Normandie	Pont-L Evêque	Prés-salés du Mont-Saint-Michel	Porc de Normandie	Volailles de Normandie	
Amfreville	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Angoville-au-Plain	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Appeville	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	11 / 11
Audouville-la-Hubert	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Auvers	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	11 / 11
Baupte	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	11 / 11
Beuzeville-au-Plain	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Beuzeville-la-Bastille	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	11 / 11
Blosville	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Boutteville	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Brévands				*	*	*	*	*	*	*	*	8 / 11
Brucheville	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Carentan	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Carquebut	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Catz				*	*	*	*	*	*	*	*	8 / 11
Chef-du-Pont	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Cretteville	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	11 / 11
Écoquénéauville	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Étienville	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Foucarville	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Gourbesville	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Hiesville	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Houesville	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Houtteville	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	11 / 11
Les Moitiers-en-Bauptois	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	11 / 11
Les Veys				*	*	*	*	*	*	*	*	8 / 11
Liesville-sur-Douve	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Méautis	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	11 / 11
Montmartin-en-Graignes	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Neuville-au-Plain	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Picauville	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Ravenoville	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Saint-André-de-Bohon	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Saint-Côme-du-Mont	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Sainte-Marie-du-Mont	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Sainte-Mère-Église	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Sainteny				*	*	*	*	*	*	*	*	8 / 11
Saint-Georges-de-Bohon	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Saint-Germain-de-Varreville	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Saint-Hilaire-Petitville	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Saint-Martin-de-Varreville	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Saint-Pellerin				*	*	*	*	*	*	*	*	8 / 11
Sébeville	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Tribehou	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Turqueville	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Vierville	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11
Vindefontaine	*			*	*	*	*	*	*	*	*	9 / 11

L’agriculture biologique

En 2017, 1 777 227 ha étaient valorisés ou en cours de conversion biologique en France, soit 6,6% du territoire et 36 691 producteurs produisaient en biologique en France, soit 8,3% des exploitations agricoles, d’après l’Agence Bio.

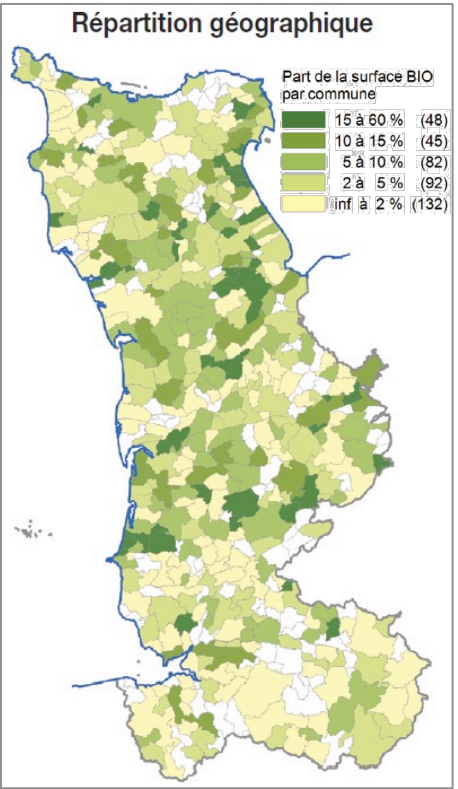
En 2017, à l’échelle de la Normandie, 1 600 exploitations agricoles étaient en agriculture biologique ou étaient en cours de conversion biologique et valorisaient 85 500 ha, soit 4,3% de la SAU Normande.

Le département de la Manche, arrive en tête des départements normands avec 490 exploitations produisant en biologique et 24 876 ha valorisés, soit 30% des exploitations et 30 % des surfaces biologiques normandes. Ainsi, c’est près de 6% du département de la Manche valorisé en agriculture biologique ou en cours de conversion biologique.

D’après l’enquête agricole réalisée en 2018 – 2019, sur la CCBDC, parmi les 298 exploitations labellisées, 27 sont conventionnées en agriculture biologique, soit un peu moins de 10% des exploitations professionnelles du territoire (en dehors des exploitations dont les chefs d’exploitations sont « doubles-actifs »), contre 6%, à l’échelle du département de la Manche. De plus, 13 exploitations indiquent avoir pour projet de se convertir en agriculture biologique.

Concernant les surfaces, toujours d’après l’enquête agricole de 2018 – 2019, 3 273 ha étaient valorisés en agriculture biologique sur la CCBDC, soit 10,5% de la SAU des exploitations agricoles professionnelles du territoire (en dehors des exploitations dont les chefs d’exploitations sont « doubles-actifs »), soit 1/3 de plus qu’à l’échelle départementale.

Au total, sur la CCBDC sont valorisés 13% des surfaces biologiques du département de la Manche.



Source : Mémento Agricole et Rural de la Manche d’après l’ASP - PAC 2016

Des démarches et des réseaux de qualités présents sur le territoire

Au-delà des produits agricoles sous signe d'identification qualité et d'origine, certaines exploitations du territoire sont engagées dans des démarches labélisées liées à la vente de produits à la ferme, l'hébergement à la ferme ou encore à l'accueil de groupe (visites) à la ferme.



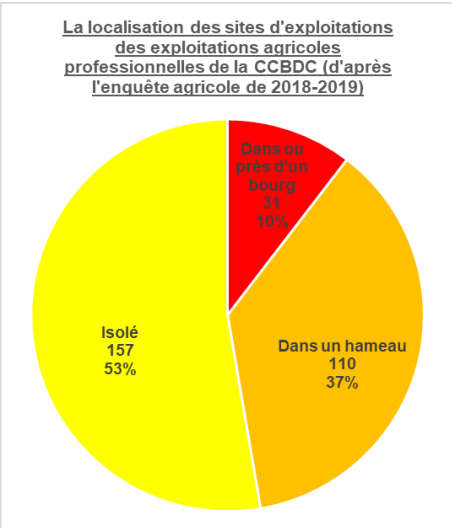
Ainsi, d'après l'enquête agricole réalisée en 2018 – 2019, 5 exploitations agricoles font parties du réseau « Bienvenue à la ferme ». Elles pratiquent toute la vente directe à la ferme, et 4 ont un atelier de transformation à la ferme. Certaines proposent l'hébergement à la ferme et une propose des visites de sa chèvrerie.

Exploitation agricole	Commune	Produits
Chèvrerie du Mesnil	Carentan-Les-Marais (Saint-Hilaire-Petitville)	Fromages Yaourt Lait Volailles (poulets et pintades) Œufs
GAEC d'ANTAIN « Les Délices d'Antain »	Carentan-Les-Marais (Saint-Côme-du-Mont)	Crèmes glacées Crème Lait Œufs
Chèvrerie de la Huberdière	Liesville-Sur-Douve	Fromages Faisselle Tomme Terrine de chevreau Saucisson
Utah Beef Ferme Laval	Sainte-Marie-Du-Mont	Viande de bœuf
Ferme de Béthanie	Picauville	Yaourts Fromage blanc Crème fraîche Beurre

8b.8 Des exploitations soumises à différents enjeux

Les enjeux de développement et de proximité avec l'urbanisation

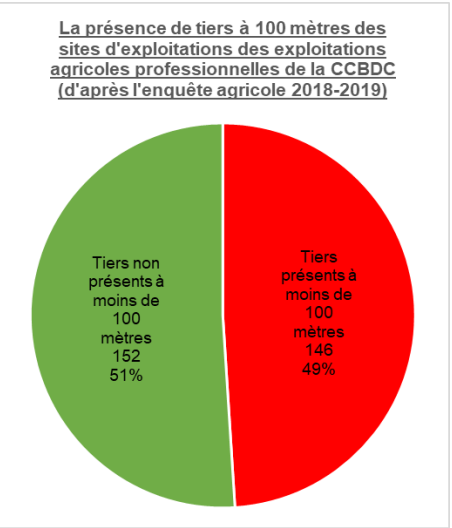
L'un des enjeux identifiés lors de l'élaboration du PLUi est lié aux souhaits de différents projets liés, à la construction ou l'agrandissement de bâtiments (pour 65 exploitations, soit 22% des exploitations professionnelles), à la transformation de leurs bâtiments pour créer un atelier de transformation ou pour créer de l'hébergement de type gîtes ou chambres d'hôtes, à des projets de méthanisation collectif (sur Picauville) et individuel et lié à l'installation d'un nouvel associé (4 exploitations).



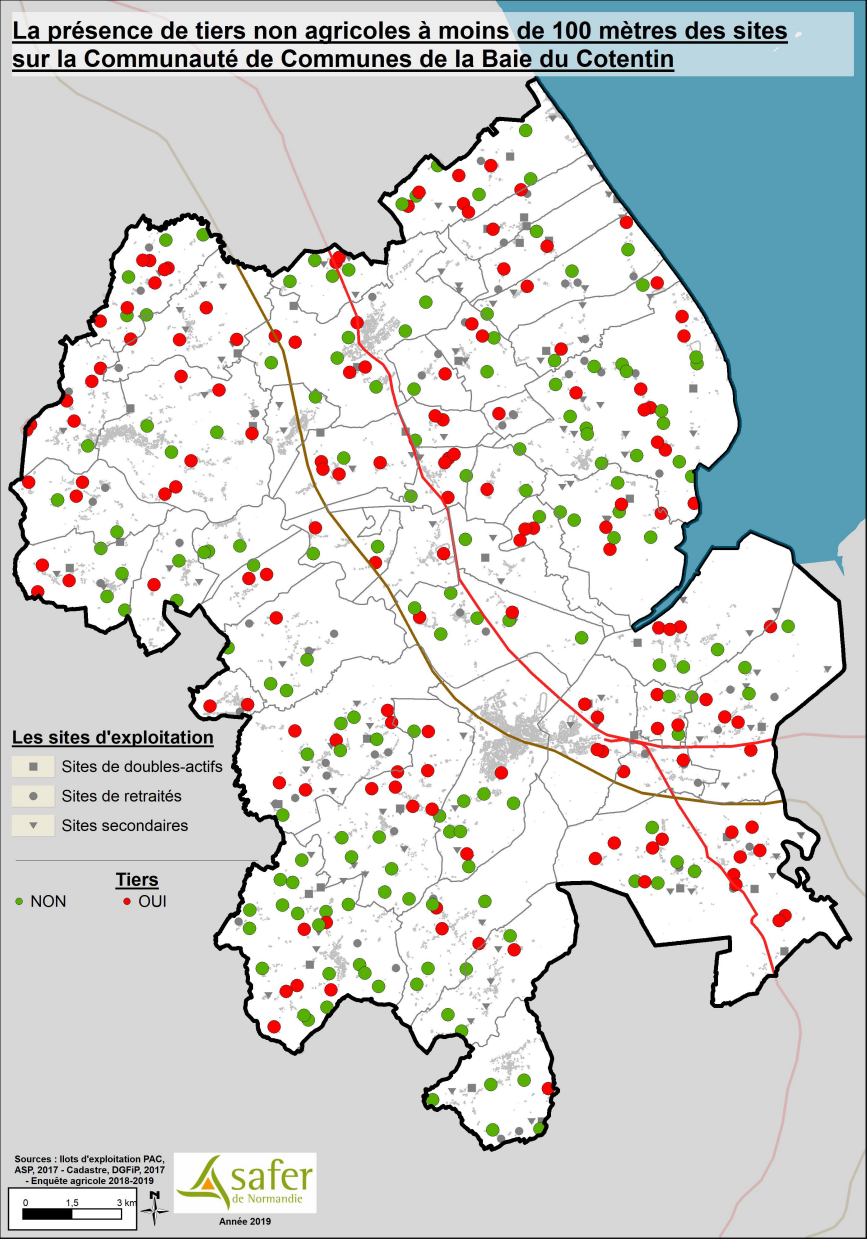
D'après l'enquête agricole de 2018 – 2019, la majorité des exploitations agricoles professionnelles (hors retraités et doubles-actifs) indiquent avoir leurs bâtiments isolés de toute urbanisation (sans que cela ne veuille dire qu'ils n'ont pas de tiers non agricole dans ou à proximité immédiate) et 10% indiquent dans un tissu urbain : dans un bourg ou en bordure immédiate.

Des exploitations agricoles professionnelles de la CCBDC (hors doubles-actifs et retraités) ont un ou plusieurs tiers non agricoles à moins de 100 mètres de leurs bâtiments d'exploitation.

Dans ce contexte, une vigilance toute particulière dans le cadre de l'élaboration du PLUi est à apporter au moment de l'élaboration du règlement graphique (zonage) pour d'une part prendre en compte dans la mesure du possible les souhaits de développement des exploitations agricoles (notamment en termes de construction de bâtiments) mais



également veiller à ne pas augmenter démesurément les contraintes « urbaines » sur les exploitations en maintenant notamment des cônes de développement.



Les enjeux liés au foncier

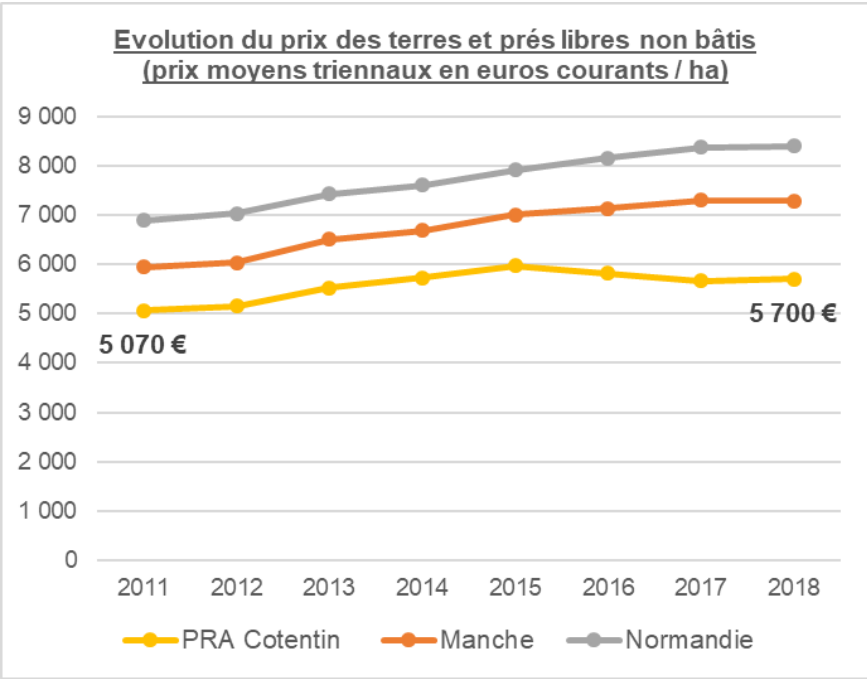
A l'échelle de la Normandie, le prix des terres et de prés vendus libres et non bâtis, augmente d'années en années. Avec le département de l'Orne, la Manche est le département où les prix sont les moins élevés, en dessous des 6 000 €/ha, et en particulier dans les PRA du Cotentin, dont fait partie la CCBDC, la Hague et le Bocage de Valognes ainsi que le Val de Saire.

Cependant, l'augmentation du prix du foncier n'a pas échappé au secteur du Cotentin, avec en moyenne un prix d'un peu plus de 5 000 €/ha en 2011 à 5 700 €/ha en 2018, contre 7 300 €/ha dans le département de la Manche et 8 400 €/ha en Normandie.

Dans la CCBDC, comme dans d'autres secteurs, les prix continuent d'augmenter sur les bonnes terres agricoles : aux hauts potentiels agronomiques, facilement mécanisables (labourables) contrairement aux mauvaises terres ou les prix stagnent voir peuvent baisser. Cela engendre plus de concurrence entre les exploitations agricoles qui cherchent des surfaces pour produire plus de fourrages, pour alimenter les troupeaux, ce qui engendre également une autre conséquence : la baisse du pâturage par les animaux.

Mais toutes les exploitations agricoles ne peuvent faire face à cette augmentation des prix et les parcelles en location sont également de plus en plus prisées tout comme les apports de capitaux (investisseurs). C'est notamment le cas lors de reprise d'exploitation par de jeunes agriculteurs qui n'ont pas les moyens financiers pour acheter les bâtis et les parcelles.

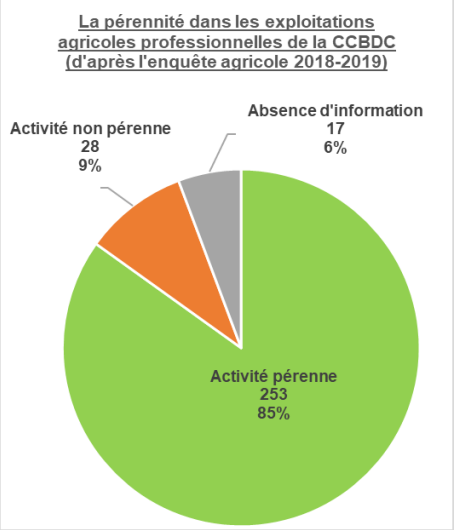
Cela pose donc l'enjeu de la transmission des exploitations agricoles, en particulier dans une zone d'élevages comme la CCBDC, où il existe également une concurrence entre exploitations bovines et équines. De même s'opère un changement dans la reprise d'exploitations agricoles : les acquéreurs sont de plus en plus exigeants et notamment en élevage laitiers, ne recherchent plus uniquement de grosses exploitations, mais surtout des exploitations bien structurées notamment en termes de foncier, notamment pour une gestion facilitée du troupeau mais également en termes de valorisation future de leur exploitation.



Les enjeux de transmission des exploitations

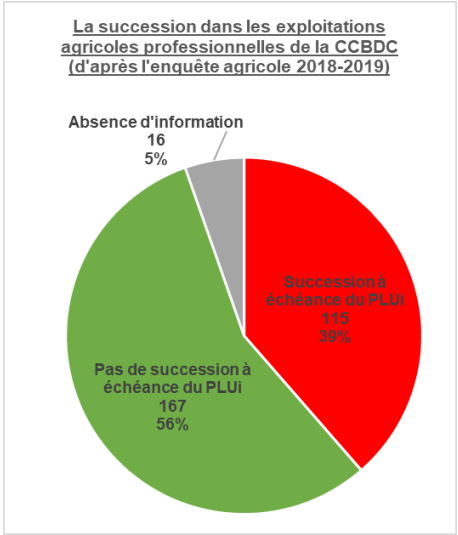
D'après l'enquête agricole de 2018 – 2019, 85% des exploitations agricoles professionnelles (hors doubles-actifs et retraités) affirment être pérennes d'ici l'échéance du PLUi.

9% d'entre elles indiquent ne pas avoir une activité pérenne ou incertaine, soit 28 exploitations ceci pour différentes raisons : 1/4 d'entre elles invoque l'absence de successeur connu, les autres soit parce qu'elles pensent ne pas pouvoir permettre l'installation d'un nouvel agriculteur, soit parce qu'elles n'ont pas de bâtiments aux normes ou qui permettent de l'être, etc.



Au total, ces exploitations valorisent une SAU de près de 2 300 ha, pour une moyenne de 82 ha. 64 % d'entre elles font de la viande et 39 % sont même spécialisées en viande.

D'après le RGA de 2010, sur la CCBDC, près de 38% des exploitations, soit 223 avaient indiqué être concernées par la succession (à 10 ans) et n'avaient pas de successeur connu, et autant d'entre elles n'étaient pas concernées ou connaissaient leur successeur. Pour près d'1/4 de l'ensemble des exploitations, l'information n'était pas disponible (soumise au secret statistique).



D'après l'enquête agricole de 2018 – 2019, la majorité des exploitations agricoles ne sont pas concernées par la transmission d'exploitation, à 56% (exploitations agricoles professionnelles, en dehors des doubles-actifs et des retraités). En revanche, près de 40% des exploitations agricoles, soit 115, seront concernées à 10 ans par la question de la succession et parmi elles, au moins 32 (soit plus d'1/4) indiquent ne pas avoir de successeur connu.

Ces exploitations dont les exploitants souhaitent arrêter, soit parce qu'ils souhaitent prendre leur retraite, soit parce qu'ils souhaitent

cesser leur activité (et ce pour différentes raisons : maladie, difficultés financières, etc.) valorisent 10 800 ha, et sont d'une SAU moyenne de 94 ha et 30% sont des exploitations spécialisées en lait et autant en lait et viande.

L'enjeu autour de la transmission de ces exploitations est important. Pour les exploitations de petites structures, elles « partiront » probablement à l'agrandissement au profit de structures déjà en place. Pour les exploitations de plus grande superficie, mises aux normes, bien structurées, l'enjeu sera lié à la capacité financière des acquéreurs, notamment quand le successeur est hors cadre familial.

Au-delà même de ces questions inhérentes au monde agricole, une vigilance toute particulière sera accordée aux exploitations ayant indiqué ne pas être pérennes, notamment dans le cadre de l'élaboration du règlement graphique du PLUi de la CCBDC, pour proposer un zonage qui soit le plus adapté à chaque situation (maintien en agricole ou basculement vers un autre zonage ?).

Les enjeux liés à la proximité avec le littoral

L'un des enjeux identifiés lors de l'élaboration du PLUi est lié à la présence d'exploitations agricole, et surtout de bâtiments agricoles, proches du littoral. En effet, dans les communes soumises à la Loi littoral, du 3 janvier 1986, les contraintes sur les exploitations en termes de bâtiments selon qu'ils accueillent ou non des animaux peuvent être très contraignantes. La loi ELAN du 23 novembre 2018, est venue assouplir certaines règles mais il n'en demeure pas moins difficile pour les exploitations d'envisager leurs développements ou leurs mises aux normes dans ces secteurs. Cela est d'autant plus prégnant sur le territoire de la CCBDC puisque presque 100% des exploitations agricoles disposent d'un élevage.

Aussi, parallèlement à ces contraintes, le littoral de la CCBDC est soumis à des risques liés à des Zones de Submersions Marines (ZSM), c'est-à-dire des zones qui sont situées sous le niveau marin.

De même, ces zones seraient concernées par des risques multiples et parfois combinés liés au changement climatique, à la montée des eaux marine, aux remontées de nappe, et aux ruissellements, etc..

Tous ces risques ont déjà ou auront des impacts sur les exploitations agricoles tant du point de vue parcellaire (intrusion d'eau salée, risques sanitaires, disparition de surfaces agricoles, etc.) que des bâtis (destructions, inondations, etc.), mais donc également par effet de ricochet sur l'économie générale agricole et notamment



l'industrie agroalimentaire (moins de denrées dont certaines sous signe qualité, etc.).

Les contraintes liées aux ZSM, en partie littorale

27 exploitations agricoles professionnelles sont situées en ZSM « littorale », 6 exploitations agricoles tenues par des doubles-actifs et 7 exploitations tenues par des retraités ayant gardé des îlots de subsistance.

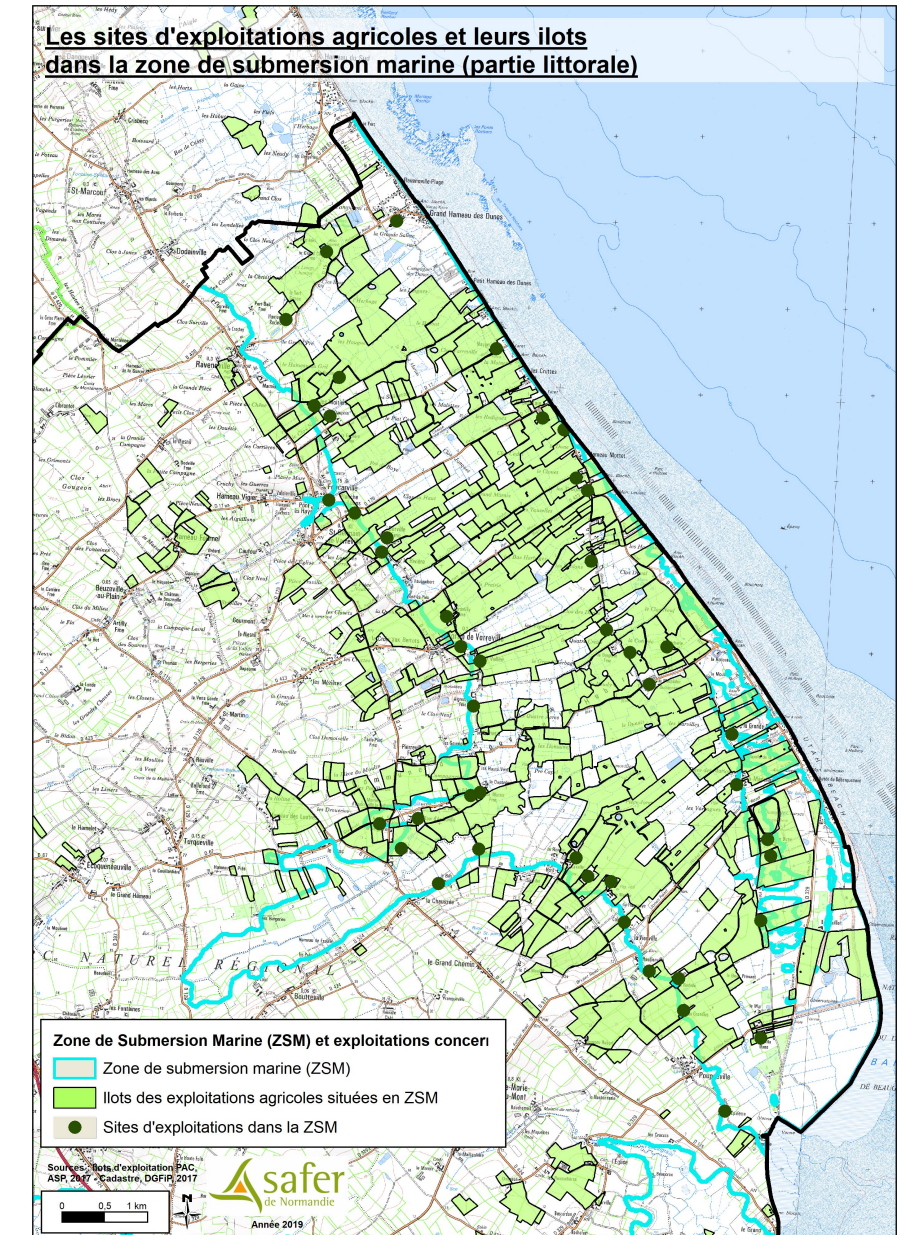
Au total, 45 sites d'exploitations (principaux et secondaires) sont concernés. Parmi l'ensemble de ces exploitations, 5 d'entre elles ont jusqu'à 2 de leurs sites en ZSM « littorale », et ont uniquement ces sites pour fonctionner (donc aucun en dehors de cette contrainte).

De plus, 4 exploitations ont uniquement un site secondaire en ZSM « littorale » dont 2 ont leurs sièges en dehors de la CCBDC. 5 exploitations ont un site en ZSM « littorale » et « de marais ».

1 590 ha de surfaces agricoles déclarées à la PAC sont inclus dans cette ZSM « littorale » et entre 0,05 ha et 194 ha par exploitation.

En termes de surfaces, entre 2 et 100% de la SAU de ces exploitations est concernée dont 7 exploitations à 100% de leur SAU (dont 3 exploitations sont tenues par des doubles-actifs) et 23 exploitations, soit plus de la moitié des exploitations concernées, sont concernées à plus de 50% de leurs SAU.

Parmi les exploitations professionnelles concernées (en dehors des doubles-actifs et des retraités), la majorité de ces exploitations, à 40% sont équinées, 25% sont en atelier bovins lait et viande et 17% en lait et autant en viande.



Les contraintes liées aux ZSM, en partie de marais

82 sites d'exploitations agricoles sont situés en ZSM « de marais », pour 75 exploitations agricoles différentes, soit 18% de l'ensemble des exploitations agricoles présentes sur le territoire. Parmi elles, 65 sont des sites principaux et 17 sont des sites secondaires.

81% d'entre elles sont des exploitations agricoles professionnelles, conduites pour les 2/3 en société. Ainsi, 60% des exploitations professionnelles de la CCBDC sont concernées par cette ZSM « de



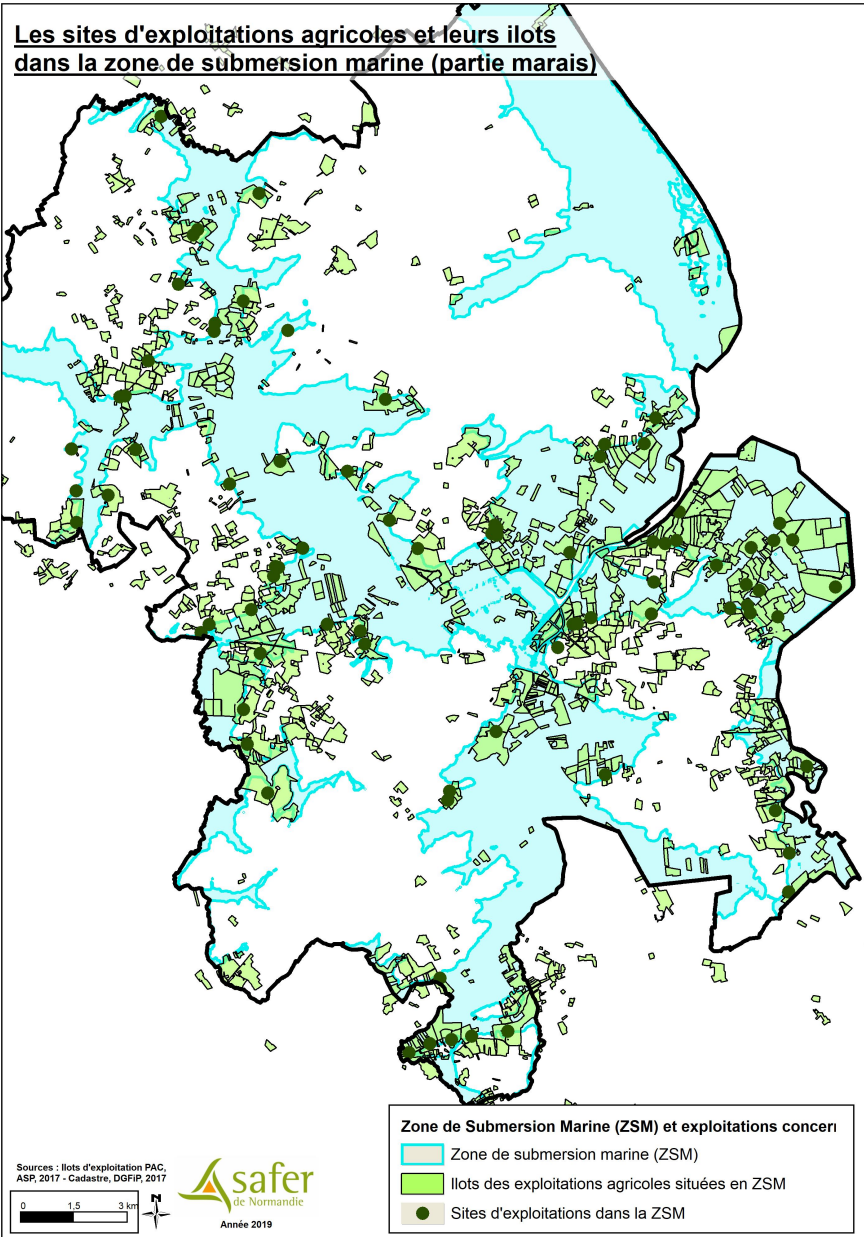
marais ». 7 exploitations sont conduites par des doubles-actifs et autant par des retraités agricoles (mais continuant de déclarer des surfaces à la PAC).

Sur ces 75 exploitations, 5 d'entre elles ont plusieurs sites en ZSM « de marais » et n'ont aucun autre site en dehors.

Au total, 3 990 ha de surfaces agricoles déclarés à la PAC sont inclus dans cette ZSM « de marais » et entre 0 ha et 200 ha par exploitation.

Ainsi, entre 0 à 100% de la SAU de ces exploitations agricoles est concerné. Une exploitation n'a pas de surfaces concernées car ce sont uniquement ses bâtiments qui sont inclus dans la ZSM « de marais ». 4 exploitations ont 100% de leurs SAU concernées, il s'agit de 2 exploitations conduites par des retraités et 1 exploitation ayant son site principal en dehors de la CdC. De plus, 35 exploitations ont entre 50 et 100% de leurs SAU concernées par cette ZSM « de marais ».

Parmi les 61 exploitations agricoles professionnelles concernées, près d'1/3 sont spécialisées en bovins mixtes (lait et viande), suivi par des exploitations spécialisées en lait, à près de 30%, puis par des exploitations équinées, à 10%, et en viande, également à 10%, le reste des exploitations sont orientées en céréales/grandes cultures ou dans d'autres élevages (types ovins ou caprins).



8b.9 Des potentialités agronomiques de sols propices à l'élevage

Point explicatif et méthodologique

L'objectif de la prise en compte de cette donnée nouvelle dans le cadre de l'élaboration du PLUi est d'avoir une connaissance supplémentaire concernant le territoire, de montrer les liens qui peuvent exister entre les systèmes de production en place et les potentialités agronomiques des sols et éventuellement entrevoir les évolutions possibles.

L'objectif est également l'accompagnement des politiques publiques d'aménagement du territoire, en prenant en compte cette nouvelle donnée dans les choix d'aménagement et d'urbanisation, en prenant en compte les spécificités des différents systèmes de production présents sur le territoire ou qui pourraient être envisagés de développer.

Pour caractériser les potentialités agronomiques des sols 6 critères sont pris en compte, liés à l'épaisseur, la texture et l'hydromorphie des sols, le déficit hydrique, l'exposition des versants et les pentes excessives. Ces critères permettent de déterminer l'aptitude intrinsèque du sol à produire indépendamment du travail du sol ou des apports qui peuvent être faits. Ces critères sont combinés entre eux et définissent des potentialités agronomiques des sols, en 6 classes, de « faible » à « très bonne ».

La restitution de la donnée est un quadrillage du territoire par des mailles de 300 mètres de côté.

Pour la CCBDC, une modélisation pour les systèmes de productions agricoles conventionnel, maraîchage et élevage, a été retenue. Ainsi, sont obtenues des potentialités agronomiques différentes par la combinaison et la prise en compte ou non des 6 critères.

De même, ont été déterminées des zones d'enjeux agronomiques sur le territoire de la CCBDC à deux niveaux. Un premier niveau consiste à garder les mailles aux meilleures potentialités (assez-bonne à très bonne) que l'on retrouve dans chacun des 3 systèmes de production. Un deuxième niveau consiste à garder les mailles aux meilleures potentialités (assez-bonne à très bonne) que l'on retrouve quel que soit le système de production.

L'information concernant les potentialités agronomiques des sols porte sur les 2/3 du territoire de la CCBDC, soit près de 30 000 ha.

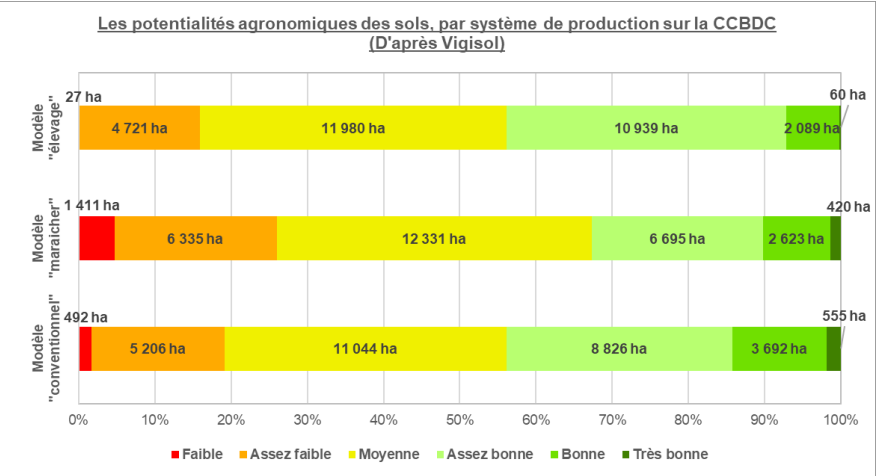
L'information n'est pas disponible sur environ 2,7% du territoire, recouvert par des zones urbanisées et sur 31% du territoire (14 000

ha environ), recouvert par des zones de marais. Cependant d’ici l’approbation du PLUi cette partie sera probablement amenée à être mise à jour puisque les données nécessaires à l’obtention de cette information seront produites.

L’analyse des potentialités agronomiques des sols sur la CCBDC montre que la majorité des sols sont pour les systèmes conventionnel et d’élevage, à plus de 40% dans les meilleures classes. Ces deux systèmes ont des potentialités agronomiques qui sont globalement identiques, ce qui vient confirmer les systèmes agricoles présents sur le territoire : les exploitations pratiquent toutes l’élevage et les meilleures parcelles sont réservées aux cultures.

De plus, les terres aux plus hauts potentiels sont plus nombreuses en « conventionnel » qu’en maraichage ou en élevage (il faut garder en tête que l’information concernant les potentialités dans les zones de marais n’est pas disponible, mais dont on peut supposer qu’elles soient de bonne à très bonne qualité agronomique en système d’élevage, mais cela sera à confirmer).

En revanche, les sols semblent moins propices au système maraicher, ce qui explique probablement la quasi-absence d’exploitations maraichères ou du moins uniquement en complément de production, notamment sur des secteurs localisés, aux meilleurs potentiels. C’est dans ce système de production où les sols aux moins bonnes potentialités sont les plus nombreux, sur un peu plus d’1/4 du territoire intercommunal (soit 7 700 ha environ).



Des secteurs de très bonne qualité agronomique pour les cultures

Sur la CCBDC, 37% des sols, la majorité, sont des sols aux potentialités moyennes en système conventionnel. Ils sont localisés sur l’ensemble du territoire.

Sur la CCBDC, 44% des sols sont qualifiés de plutôt « bonnes » potentialités agronomiques (classes de très bonne à assez bonne), soit plus de 13 000 ha. Les meilleures terres sont localisées dans des zones de plateaux, notamment sur la partie du « Plain » (Ecoquénéauville, Hiesville, Brucheville et Saint-Côme-Du-Mont) ainsi que le secteur Nord, Est et Sud-Est de Picauville et très localement sur la commune de Baupré. Dans ces secteurs, les sols sont très profonds, de texture limono-sablo-argileuse, biens exposés, majoritairement au Sud et sur des plateaux drainants (absence de pentes excessives).

Les secteurs Sud-Est et Sud-Ouest de la CCBDC, sont plus hétérogènes, avec des potentialités très variables.

Les plus faibles potentialités, qualifiées de faible à assez-faible, représentent près de 20%, sur un peu moins de 6 000 ha. Ces sols sont localisés sur la frange littorale, où les sols sont d’épaisseur moyenne et hydromorphes, et peu drainants, tout comme très localement sur une partie Sud-Ouest de Sainte-Mère-Eglise, le Nord-Ouest de Vierville, et la pointe Ouest d’Auvers.

Des sols « naturellement » propices à l’élevage

Les potentialités agronomiques des sols sur la CCBDC, en système d’élevage sont majoritairement qualifiées de moyennes, sur près de 12 000 ha, soit près de 37% du territoire.

La carte montre une répartition homogène de ces potentialités agronomiques des sols sur l’ensemble du territoire.

Les meilleures potentialités agronomiques, qualifiées de très bonne à assez bonne, représentent près de 45%, sur une surface totale de plus de 13 000 ha.

Les plus hautes potentialités agronomiques sont situées sur les secteurs de plateaux, où les sols sont profonds à très profonds, biens drainés, à textures limono-sablo-argileuse, et des parcelles bien exposées : Sud ou Sud Est/Ouest.

Tout comme en système conventionnel, les secteurs concernés sont situés sur le Plain, sur Sainte-Mère-Église en passant par Turqueville et en remontant sur Ravenoville, sur le triangle Hiesville – la pointe Ouest de Sainte-Marie-Du-Mont et le Nord de Brucheville, ainsi que les parties Nord de Saint-Côme-Du-Mont et Angoville-Au-Plain, mais également sur le secteur de Picauville et sur le secteur central de

Terre-Et-Marais et Ouest de Saint-André-De-Bohon, et enfin très localement sur la commune de Baupré.

Les secteurs aux plus faibles potentiels sont situés sur la frange littorale et dans le secteur Sud-Est de la CCBDC, où les sols sont à tendance limoneuse, d’épaisseur moyenne, hydromorphes et qui se dessèchent facilement.

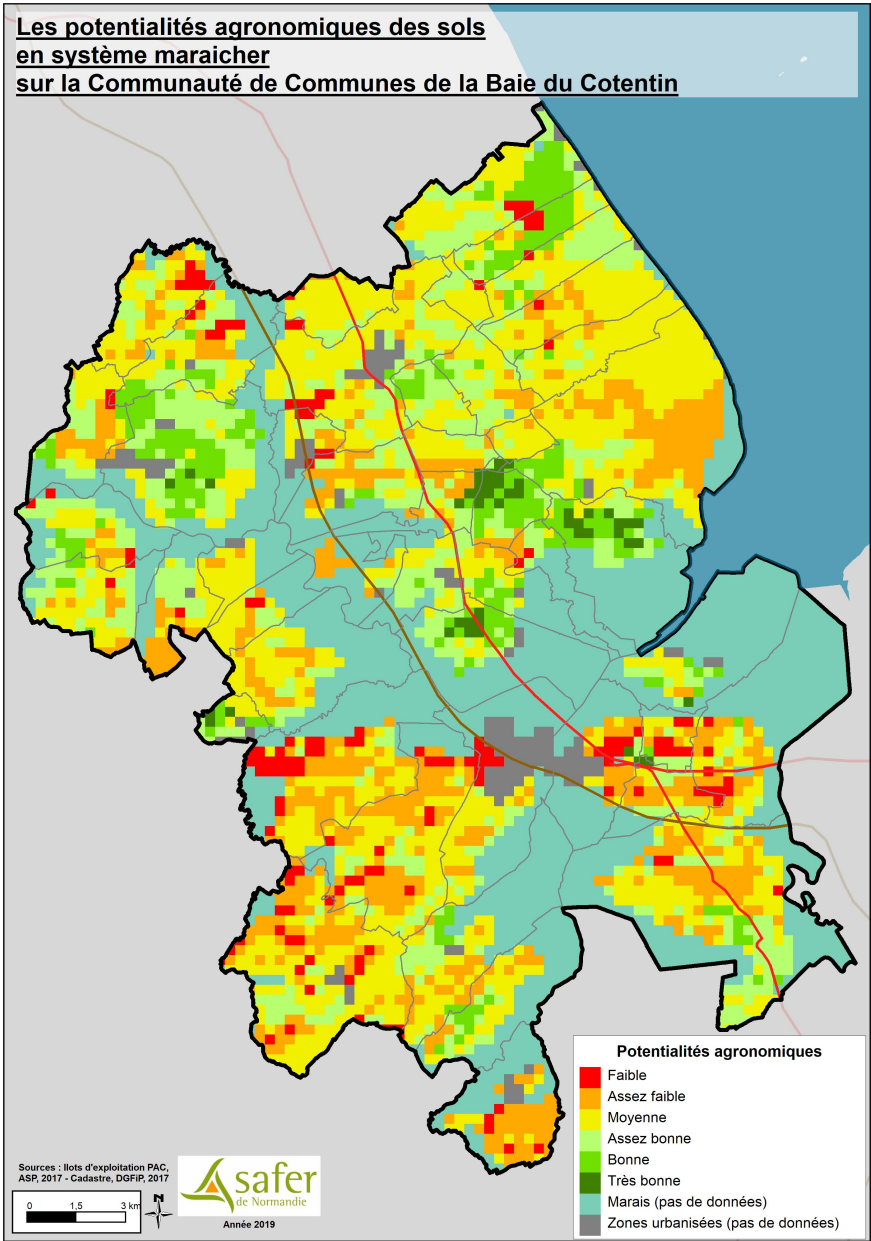
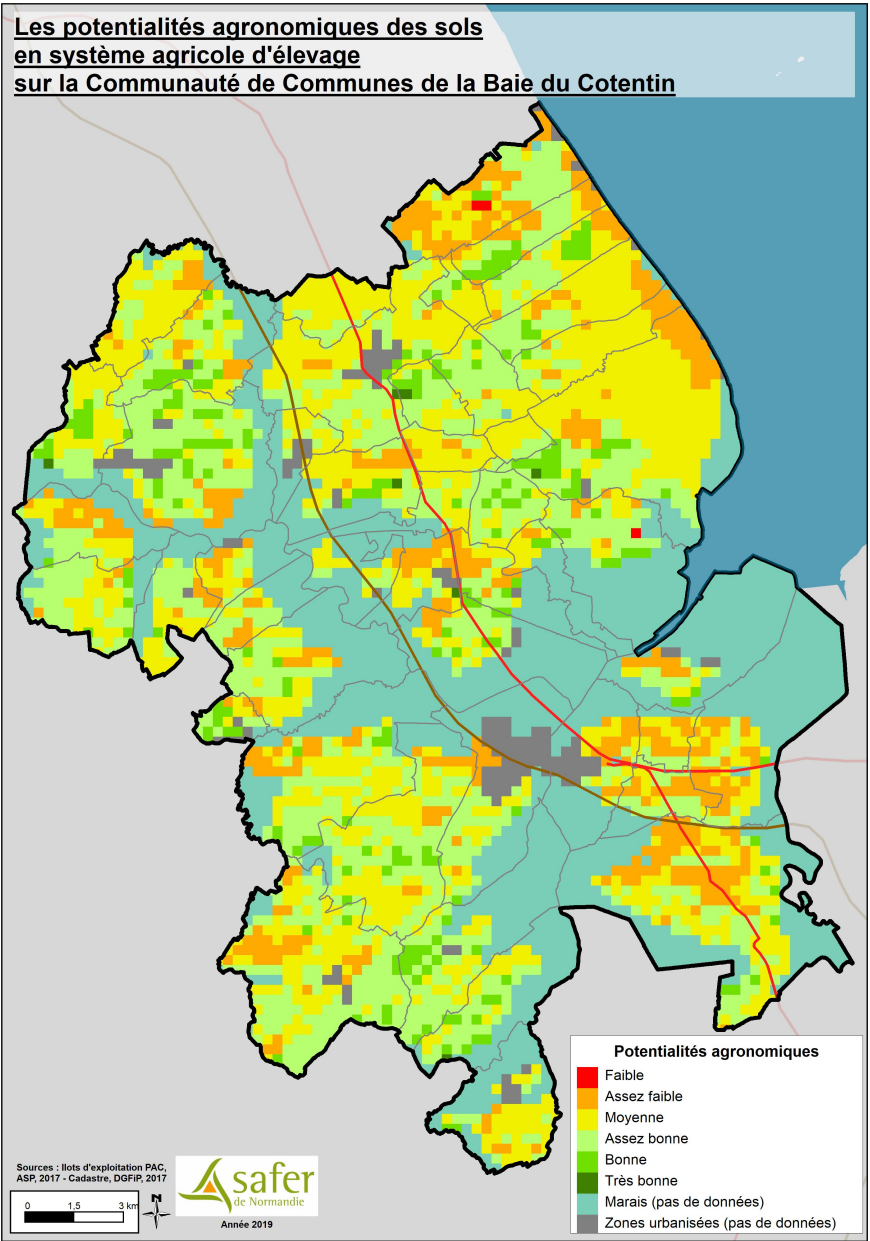
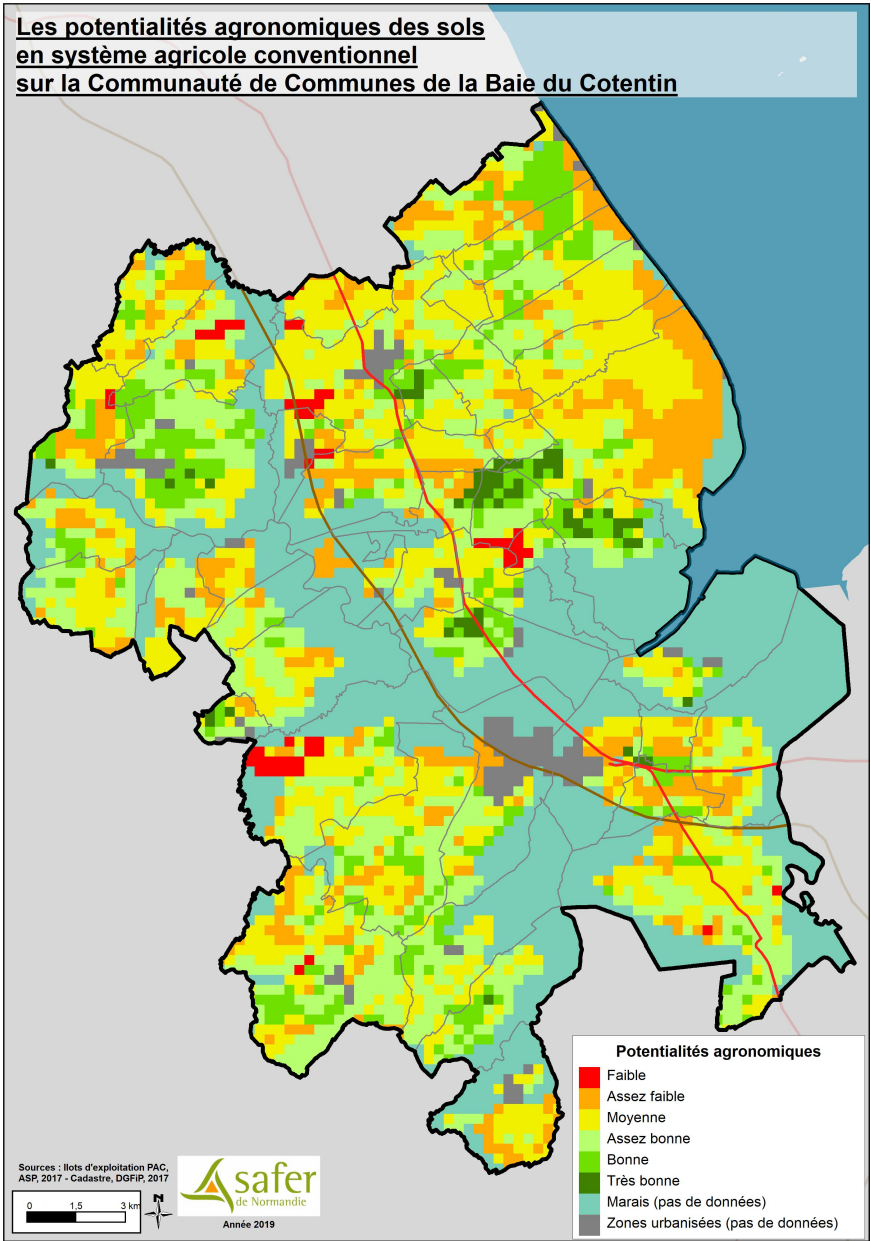
Des sols peu adaptés au maraichage

Sur la CCBDC, la majorité des sols sont de qualité moyenne, en système maraicher, à 41%, soit plus de 12 000 ha. Les meilleures terres, aux potentialités agronomiques assez bonne à très bonnes ne représentent que le tiers du territoire.

Ces meilleures terres sont très localisées, et se situent quasiment toutes dans la moitié Nord de la CCBDC, notamment dans un triangle sur les communes de Hiesville, le Nord de Brucheville et de Saint-Côme-du-Mont, mais également autour de Picauville et au Sud-Est de Sainte-Mère-Eglise et le secteur de Foucarville et le Nord-Est de Ravenoville. Dans ces secteurs, les sols sont très épais, à tendance limono-sableuse, très drainants (peu hydromorphes), peu ou pas pentus et exposés plutôt au Sud.

Les moins bonnes potentialités agronomiques sont plus nombreuses dans la partie Sud de la CCBDC, et notamment autour de Carentan, ce qui pourrait laisser présager des difficultés pour le développement du maraichage dans ce secteur. En effet, les sols sont à tendance argileuse, hydromorphes et avec des versants exposés au Nord ou Nord-Est/Ouest.

Il faut néanmoins noter que les polders de la commune de Brévands et du Nord des Veys n’ont pas été analysées, alors que des parcelles agricoles sont en maraichage.



Zones d'enjeux agronomiques

L'analyse des zones d'enjeux agronomiques, pour chacun des 3 systèmes de production (qualités agronomiques assez bonnes à très bonnes) montre que sur la CCBDC, 13 000 ha sont concernés soit 55% des surfaces dont l'information sur les potentialités est disponible, soit 36% de l'ensemble du territoire.

Ces zones d'enjeux sont présentes partout sur le territoire, principalement sur les zones de plateaux, et notamment sur Picaucville, la partie Ouest de Sainte-Mère-Eglise en remontant vers le nord jusqu'à la côte de Ravenoville, mais aussi le secteur de Hiesville et ses alentours, en bordure de marais sur Les Moitiers-En-Bauptois et Vindefontaine, et de façon plus hétérogène dans la partie Sud de la CCBDC : notamment sur Montmartin-En-Graignes, et Catz – Saint-Pellerin.

L'analyse des zones d'enjeux agronomiques, communs aux 3 systèmes de production (qualités agronomiques assez bonnes à très bonnes) montre que sur la CCBDC, 7 250 ha sont concernés, soit près d'1/4 des surfaces dont l'information sur les potentialités est disponible, soit 16% de l'ensemble du territoire.

Ces zones d'enjeux, sont majoritairement présentes dans la moitié Nord du territoire de la CCBDC, et uniquement très localement dans sa partie Sud, même s'il faut noter la présence de zones d'enjeux autour des bourgs de Saint-Georges-De-Bohon, Sainteny, Méautis et au niveau de l'embranchement RN13/RN174.

Dans la moitié Nord les secteurs à enjeux sont situés la encore sur des zones de plateaux, mais aussi autour des bourgs de Picaucville, Sainte-Mère-Eglise, Saint-Germain-De-Varreville, Ravenoville, Blosville, Hiesville, Sainte-Marie-Du-Mont et Saint-Côme-Du-Mont.

